

Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien

Projet de mise en compatibilité des Plans locaux d'urbanisme (PLU) :

- Commune de Bernes-sur-Oise (95)
- Commune de Morangles (60)

Dates de la concertation :

Du 05 Janvier 2023 au 16 février 2023

Madame **Dalila Da Costa Alves** et

Monsieur **Patrick Norynberg**

Garants désignés par la CNDP

Date de remise du rapport : **le 16 mars 2023**



Sommaire

| | |
|--|----|
| Sommaire | |
| Avant-propos | |
| Synthèse | |
| Les enseignements clefs de la concertation..... | 3 |
| Les principales demandes de précisions et recommandations des garants..... | 4 |
| Introduction | |
| Le projet objet de la concertation..... | 5 |
| La saisine de la CNDP | 12 |
| Garantir le droit à l'information et à la participation..... | 13 |
| Le travail préparatoire des garants | |
| Les résultats de l'étude de contexte..... | 14 |
| L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation | 17 |
| Avis sur le déroulement de la concertation | |
| Le droit à l'information a-t-il été effectif ? | 22 |
| Le droit à la participation a-t-il été effectif ?..... | 23 |
| Synthèse des arguments exprimés | |
| Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation..... | 25 |
| Évolution du projet résultant de la concertation..... | 26 |
| Demande de précisions et recommandations au responsable du projet | |
| Précisions à apporter de la part du responsable du projet des pouvoirs publics et des autorités concernées | 28 |
| Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique..... | 28 |
| Liste des annexes..... | |

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 16 mars 2023 sous format PDF non modifiable, au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <http://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/>

Ce bilan est également remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse

Les enseignements clefs de la concertation

Les chiffres clefs de la concertation :

Nombre global de participants aux rencontres : 235 participants (visite de site, atelier spécifique personnel de l'AFPA, atelier participatif citoyens, une réunion publique, deux permanences, la visite de l'établissement pénitentiaire de Meaux)

Connexions uniques au site internet : Le registre dématérialisé "NORD FRANCILIEN : concertation publique - projet de construction de l'établissement pénitentiaire Nord Francilien sur la commune de Bernes-sur-Oise, mises en compatibilité du PLU de la commune de Bernes-sur-Oise et du PLU de la commune de Morangles" (<https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/>) a comptabilisé au 16 février 23H59 **37 contributions, 711 téléchargements pour 3074 visiteurs.**

Contributions écrites : 2 questions écrites et 1 avis écrit (versé aussi au registre dématérialisé) **soit 39 contributions** (dont 37 sur le registre dématérialisé et 2 sur le registre papier) ont été comptabilisées. Elles font l'objet de 12 doublons et représentent avec les réponses de l'APIJ, environ 70 pages. Concernant la participation écrite du public on compte aussi 10 « carnets de balade » produits lors de l'atelier AFPA

Les principaux éléments de contenu des échanges

L'opportunité du projet : Les nombreux avis, interventions, contributions expriment le rejet de ce projet « imposé d'en haut » sans tenir compte de la réalité locale, ni de l'opinion des habitants.

Les alternatives au projet : Durant les échanges et les rencontres il n'y a pas eu de projet alternatif proposé. Toutefois, deux propositions ont émergé :

- Une proposition faite par l'association Val d'Oise Environnement, afin de **prolonger la concertation pour organiser un débat sur les alternatives à la prison**. Débat qui nous semblerait opportun d'organiser à l'issue du rendu du mémoire en réponse de l'APIJ (16 mai 2023), Ce débat pourrait faire l'objet d'une 2^e réunion publique, permettant à l'APIJ de présenter d'une part, les réponses aux contributions issues de la concertation préalable et d'autre part d'organiser le débat sur des « alternatives à la prison »
- Une proposition **d'agrandir la maison d'arrêt d'Osny**.

Les enjeux environnementaux : Beaucoup de préoccupations ont été exprimées sur ce point. Elles touchent aux impacts paysagers, à la préservation des surfaces agricoles, au maintien et au

développement des surfaces boisées, à la conservation des zones humides ou encore au respect de la faune et de la flore. Elles reviennent également sur l'insertion paysagère du nouvel établissement envisagé par un boisement renforcé (*création de deux lisières de bois se recouvrant, à partir de la zone boisée existante à l'Ouest contribution proposée par l'association ROSO*), avec de nombreuses plantations d'arbres à hautes tiges ou encore le respect des différents chemins de randonnées très utilisés. Les risques de nuisances lumineuses, de bruit, ont aussi été exprimés.

Les enjeux socio-économiques : La question de la prise en charge en totalité par l'Etat ou les départements des aménagements nécessaires (voirie, assainissement, eau, électricité...) aux abords du nouvel équipement, a été clairement exprimée par de très nombreux participants. A plusieurs reprises il a été argumenté du fait que ce projet ne vient pas d'eux ; c'est donc à celui qui initie le projet de prendre en charge l'ensemble des frais inhérents.

Dans ce cadre, le maintien des activités aéronautiques et d'aéromodélismes, soulève des questions qui n'ont pas trouvé de réponses suffisamment claires, notamment écrites, durant cette phase de concertation préalable.

La question de la dépréciation et de la dévaluation des biens immobiliers des riverains du futur centre pénitentiaire, en cas de revente, a aussi été soulignée à plusieurs reprises.

L'aménagement du territoire : Les questions concernant la voirie et notamment celles de la congestion du trafic routier et de ponts, déjà saturés à certaines heures, n'ont pas été suffisamment traitées et ont été renvoyées à des études ultérieures et des décideurs autres que directement l'APIJ.

Il en est de même en ce qui concerne la desserte du site en transports en commun, qui fut aussi renvoyée à des études ultérieures et autres décideurs. Ces points devront impérativement être traités rapidement et des réponses données.

Par ailleurs, des interrogations subsistent concernant les besoins médicaux et hospitaliers, et notamment le maintien, voire le développement de l'hôpital local aujourd'hui en difficulté.

Si beaucoup de préoccupations et interrogations ont été exprimées par tous, concernant les enjeux environnementaux, **la constructibilité même de l'établissement pénitentiaire en termes d'urbanisme n'a été appréhendée que par les édiles des deux communes.** En effet, ils ont souligné la non-constructibilité actuelle des terrains d'assise du projet et la nécessité de modifier les PLU approuvés afin de permettre les différentes constructions.

Les deux communes ont exprimé à plusieurs reprises leur refus d'être impliqués dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, puisque le projet de construction du centre pénitentiaire, c'est un projet de l'Etat, ne fait pas partie des projets politiques de leurs communes en termes d'aménagement du territoire, notamment concernant les règles d'utilisation du sol.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garants

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de cette concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. **Les réseaux de façon générale : voirie, assainissement, eau potable**
2. **La desserte en transports collectifs du site**
3. **L'incidence du centre pénitencier sur l'image de la commune et le prix du foncier**
4. **La question de la typologie précise de l'établissement projeté**
5. **La prise en charge des coûts induits par l'Etat et non par les communes**

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. **Prendre en compte « la voix » des habitants, associations, élus en les associant systématiquement aux phases du projet**
2. **Mettre en place une coordination institutionnelle (comité préfectoral), avec une vision de territoire, puisque le projet impacte 2 régions, deux départements et deux communes**
3. **Associer les salariés de l'APFA à toute les phases du processus d'avancée du projet y compris dans phase chantier**
4. **Mettre en place une réunion publique de « reddition des comptes » après le 16 mai**
5. **Organiser une visite d'un centre pénitentiaire ouverte aux associations et riverains**

Introduction

Le projet objet de la concertation

La création du nouvel **établissement pénitentiaire Nord francilien de 600 places**, objet de la présente concertation s'implantera uniquement sur la parcelle appartenant à l'Etat située à Bernes-sur-Oise aujourd'hui utilisée en partie par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

La surpopulation carcérale chronique de la France est particulièrement critique en Île-de-France, puisqu'on y recense 16 établissements pénitentiaires, hébergeant plus de 13.000 personnes détenues pour une capacité opérationnelle d'environ 10.000 places. Cette nouvelle construction entend participer à la résorption du déficit par la création de 600 nouvelles places de prison.

Dans le cadran Nord de l'Île-de-France, le site de Bernes-sur-Oise est celui qui, au terme de l'analyse multicritères, effectuée sur les divers sites proposés par les services de l'Etat et autres acteurs territoriaux, répond le mieux aux critères de choix du site.

Le site est actuellement inscrit en zone naturelle dans le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bernes-sur-Oise et de la commune de Morangles. Au sens du territoire "support physique" du projet (centre pénitentiaire et relogement AFPA), deux communes Bernes et Morangles sont concernées .

Mais, concernant la concertation le périmètre a été élargi à quatre communes (notamment avec l'impact paysager sur le Mesnil-en-Thelle).

Afin de permettre la construction du futur l'établissement pénitentiaire et la réimplantation des plateaux de formation de l'AFPA, une mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise devra être engagée pour modifier les plans de zonage et les règlements associés. Eventuellement et si besoin, cette même procédure interviendra aussi à Morangles, mais les échanges doivent se poursuivre avec l'AFPA et la commune pour définir la bonne marche à suivre.

- **Responsable du projet et décideurs impliqués :**

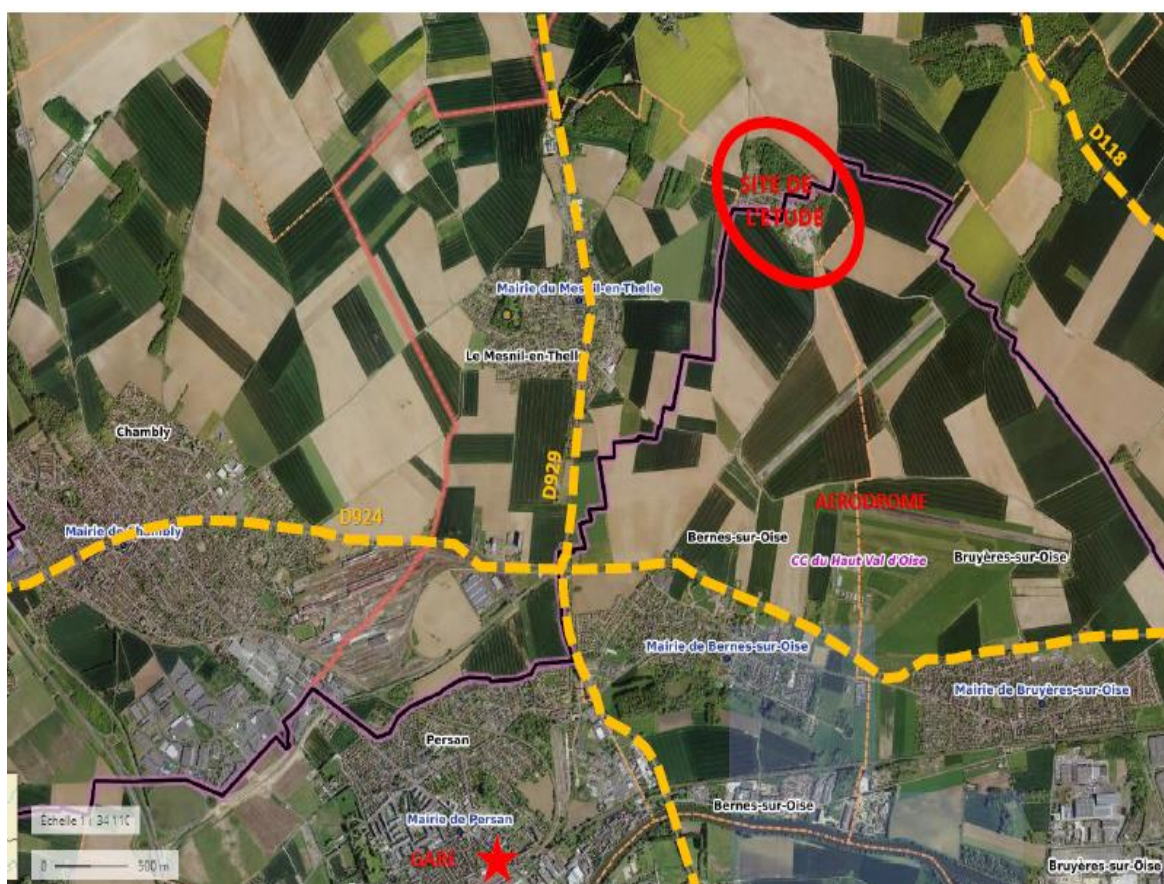
Les responsables et décideurs du projet sont :

- Le ministère de la Justice, nommé aussi « Chancellerie ».

En France, la Justice est administrée par le ministère de la Justice, nommé aussi « Chancellerie ». Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, est Monsieur Éric Dupond-Moretti. Au nom du Gouvernement, la Chancellerie prépare les projets de loi et des règlements dans le domaine de la Justice, assure la gestion des services de la Justice, est chargée de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques en matière de justice.

- L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), qui assure la maîtrise d'ouvrage des établissements pénitenciers.

- **Carte du projet ou plan de situation :**



Le site d'implantation du projet se situe à 32 km de Paris, à proximité de :

- A16 à l'Ouest, qui permet de rejoindre Cergy-Pontoise en 30 minutes (environ),
- La RD924 au Sud, qui passe à proximité des communes de Chambly et Bruyères-sur-Oise.

L'assiette foncière, est sise à cheval sur deux communes :

- ✓ Bernes-sur-Oise (Val d'Oise),
- ✓ Morangles (Oise)

L'assiette foncière du site de l'AFPA dans son ensemble est située sur les deux communes (pour une surface totale de plus de 30 ha), mais le parcellaire situé sur la commune de Bernes-sur-Oise mesure environ 16,7 ha.

Le site est actuellement occupé par ; l'AFPA, des espaces boisés (EBC) côte Morangles et une parcelle agricole cultivée. Certaines parcelles Etat du site de l'AFPA situées sur la commune de Morangles, seront réaménagées à la réimplantation des plateaux de formation de l'AFPA impactés par le projet de l'établissement pénitentiaire. En effet, le relogement des plateaux de formation de l'AFPA impactera les terrains qu'elle occupe sur la commune de Morangles.

• Objectifs du projet

La création du nouvel **établissement pénitentiaire Nord francilien**, vise d'une part à améliorer les conditions de détention en Ile-de-France et d'autre part à résorber la surpopulation carcérale en favorisant l'encellulement individuel. Il pourrait aussi vu le contexte et la spécificité de l'AFPA, d'assurer une meilleure réinsertion des détenus et d'offrir de meilleures conditions de travail au personnel pénitentiaire.



- | | |
|--|-------------------|
| ●●●●● Périmètre du site d'étude | — Limite communes |
| ■ Potentielle emprise de l'établissement pénitentiaire enceinte et hors enceinte | — Routes |
| ▨ Terrains dédiés au relogement des plateaux de l'AFPA | - - - Chemins |

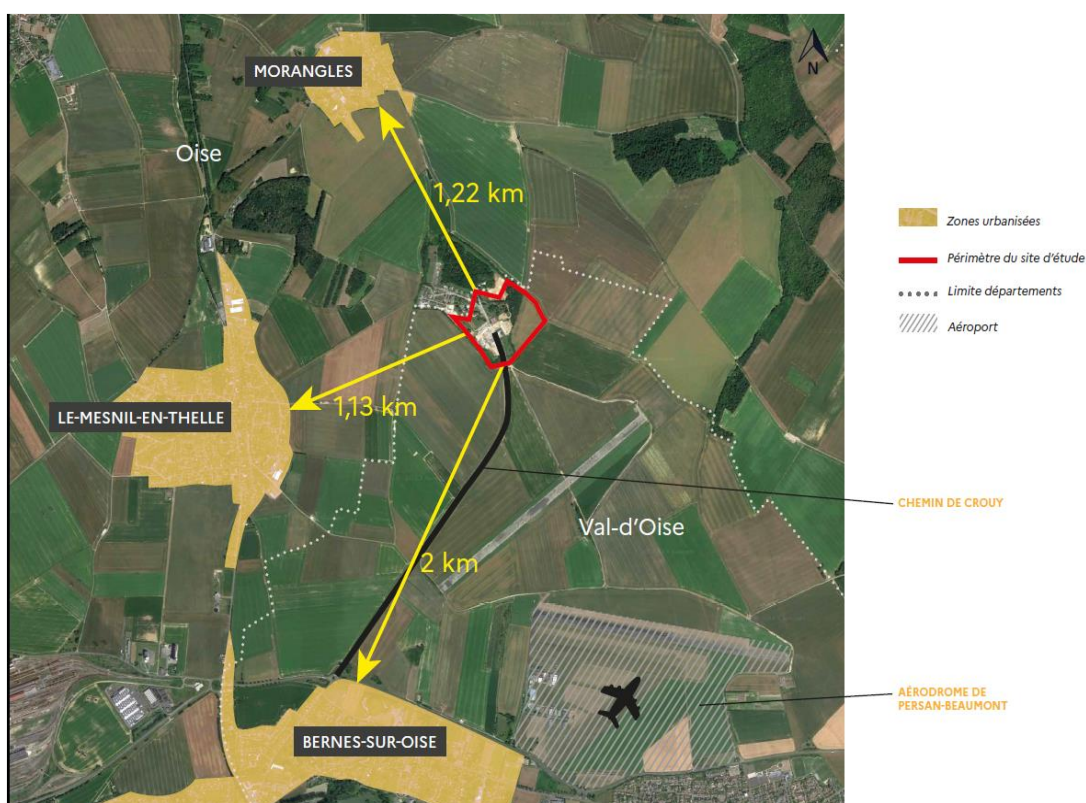
L'emprise permettant d'accueillir la construction du nouvel établissement pénitentiaire, requière une surface de 12 hectares et concerne la majeure partie d'une parcelle située sur le territoire de la commune de Bernes-sur-Oise, déjà occupé par l'AFPA. Toutefois, celle-ci pourra maintenir son activité par une réorganisation des surfaces.

Les objectifs poursuivis étant un projet de cohabitation des deux activités, à savoir :

- Réimplanter sur ce même site, les plateaux techniques, sans diminuer les capacités d'accueil et de formation de l'AFPA impactés par le projet ;
- Développer des synergies entre l'AFPA et l'établissement pénitentiaire, afin de favoriser l'insertion.

• Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat

✓ Les caractéristiques du site ayant motivé son choix



Le nouvel établissement n'a pas de riverains (hors AFPA) à proximité immédiate. En effet, le projet se situe à :

- 1,22 km de l'urbanisation de la commune de Morangles,
- 1,13 km de l'urbanisation de la commune de Le Mesnil-en-Thelle et
- 2 km de l'urbanisation de la commune de Bernes-sur-Oise.

Le site est limitrophe de l'aérodrome de Persan-Beaumont (piste ULM à 800 m). Toutefois, le projet est compatible avec le maintien de toutes les activités possibles de l'aérodrome et des usagers.

Il n'est pas grevé de contraintes environnementales majeures, même si des enjeux environnementaux notables sont relevés sur ou à proximité du site d'étude. Les principaux enjeux environnementaux identifiés, sont la présence d'une zone humide et une surface agricole, ainsi que la présence d'un espace boisé, classé au titre du PLU de Morangles, à proximité de celui-ci.

Le projet requière toutefois la nécessité d'adapter les voies d'accès – Chemin de Crouy – (gabarit notamment) au site.

✓ Caractéristiques urbanistiques du site d'implantation du Projet

Le site d'assise du futur projet se situe en **zone naturelle** dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) de la commune de Bernes-sur-Oise dans le Val d'Oise et de la commune de Morangles, dans l'Oise. Les documents d'urbanisme locaux ne permettent pas, en l'état, la réalisation du projet et leur mise en compatibilité est donc nécessaire.

Le PLU, est un document de planification qui traduit le projet politique communale et qui définit l'avenir du territoire. Il fixe les règles d'utilisation du sol pour les années à venir et les objectifs de développement en matière :

- D'urbanisme,
- D'habitat,
- D'environnement,
- D'économie, de paysage,
- D'équipement ou de déplacement.

- ✓ **Bernes-sur-Oise** est située dans le Val d'Oise et appartient à la communauté de communes du Haut Val d'Oise qui regroupe neuf communes.

Par délibération en date du 15.09.2020 la commune a prescrit la révision du PLU (approuvé le 30 janvier 2014). Cette révision élaborée à l'horizon 2030, prévoit que la commune puisse atteindre 3.100 habitants, nécessitant la construction de 229 logements, ainsi que le besoin de réviser le document d'urbanisme, pour permettre l'extension de cette nouvelle urbanisation. Par ailleurs, l'enquête publique concernant cette révision a eu lieu au cours de la phase active de la Concertation préalable. Toutefois, le PLU en cours à l'issue de cette révision, ne permettra pas la construction du futur établissement pénitentiaire

- ✓ **Morangles est située dans l'Oise** et appartient à la Communauté de communes Thelloise qui regroupe 41 communes

La commune comptabilise 300 habitants, est dotée aussi d'un PLU approuvé. Les terrains impactés par le projet (relocalisation des plateaux de l'AFPA) sont situés en zone naturelle et ne permettent pas en l'état, les constructions projetées.

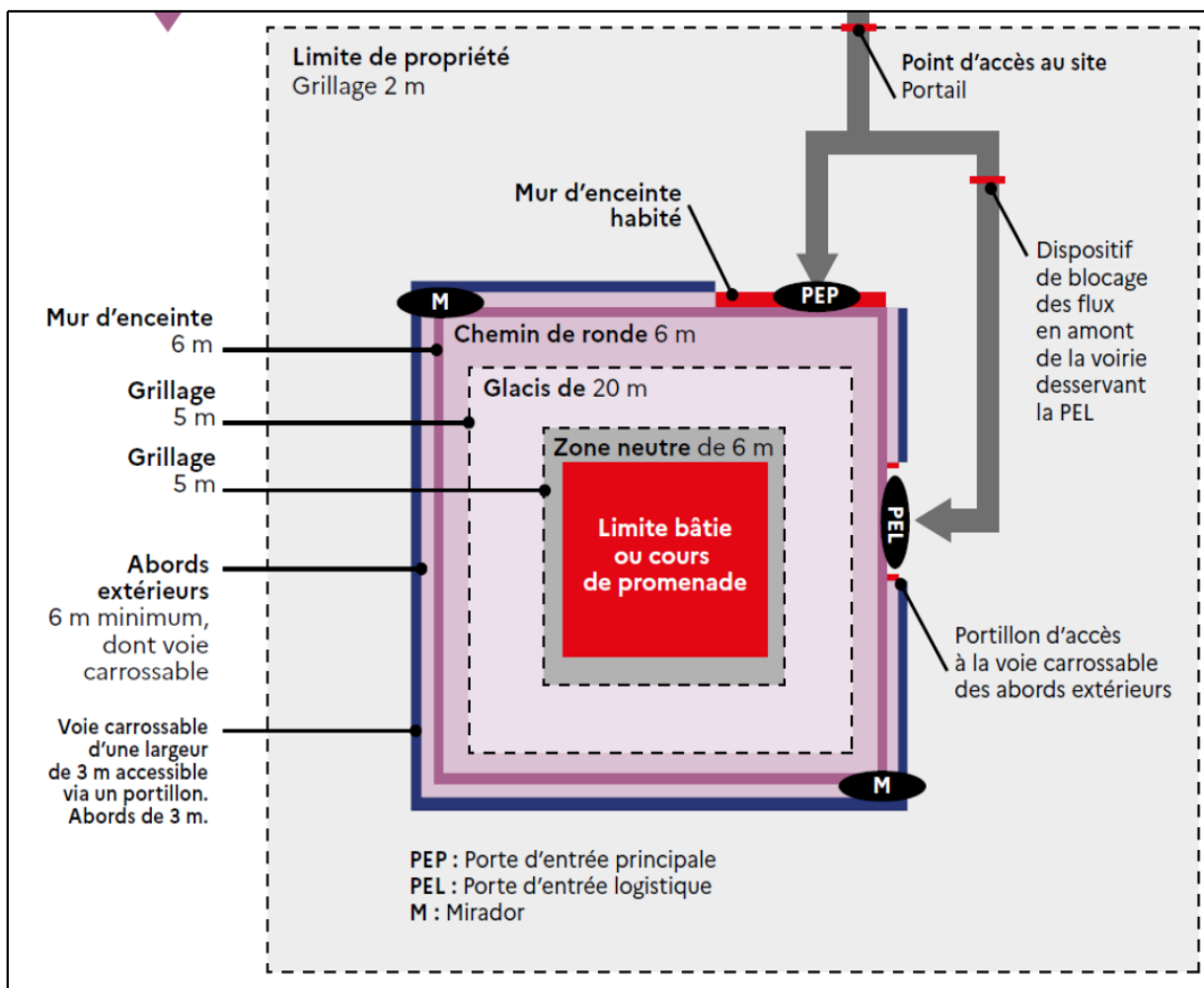
La construction du futur établissement pénitentiaire requiert la **mise en compatibilité de PLU de Bernes-sur-Oise et éventuellement si besoin celle du PLU de Morangles. Cette compatibilité devra être diligentée ultérieurement via une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral**, En effet, le projet de construction du centre pénitentiaire étant un projet étatique, il ne fait pas partie des projets politiques aussi bien de la commune de Bernes-sur-Oise, que de la commune de Morangles en termes d'aménagement du territoire, notamment concernant les règles d'utilisation du sol.

✓ Les caractéristiques du Projet de construction

Un établissement pénitentiaire se décompose en **2 zones** ;

- Zone « **en enceinte** » : dont la surface estimée est de 8 hectares
- Zone « **hors enceinte** » : dont la surface estimée est de 4 hectares

Le schéma de principe ci-après permet de visualiser la structure et l'emboîtement des différents murs et aires du futur établissement pénitentiaire.



- **Coût**

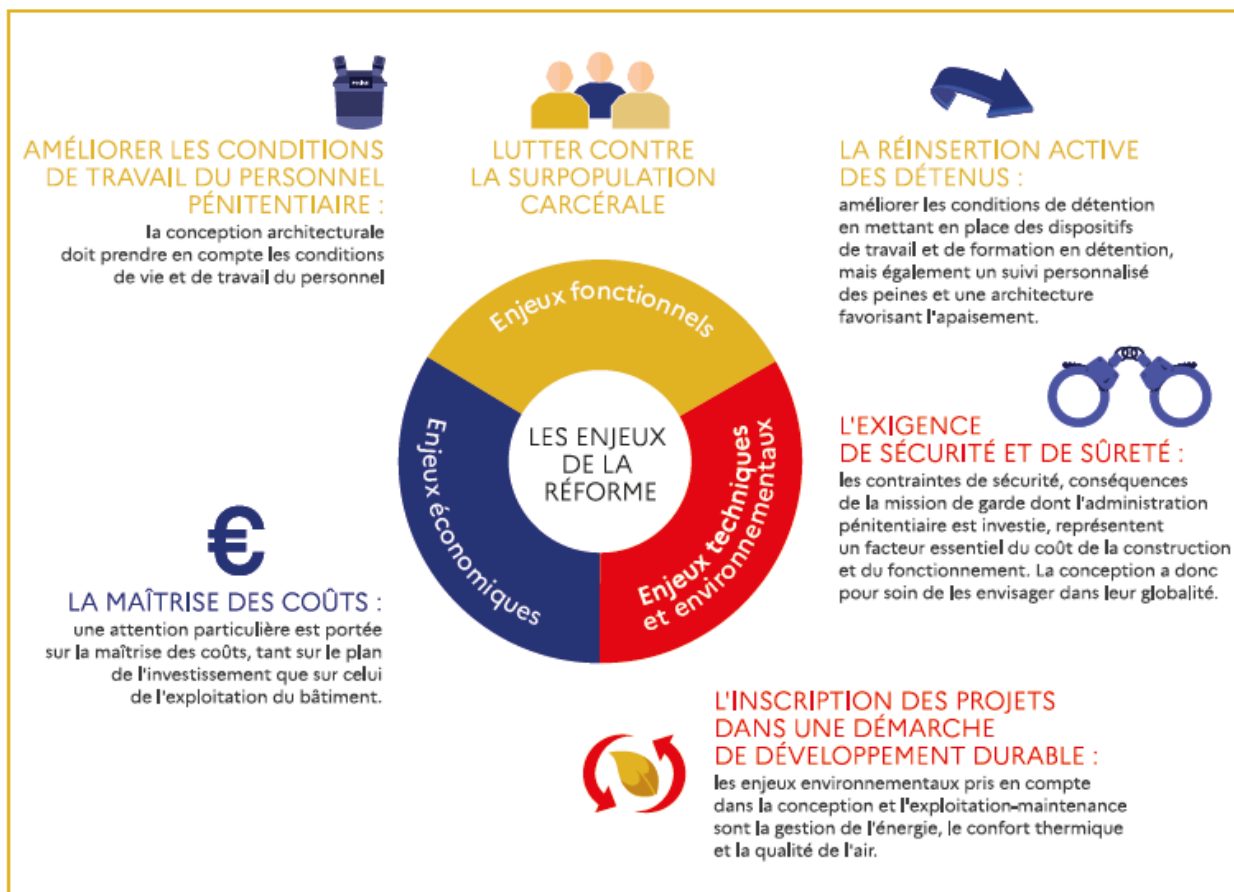
Le marché de conception-réalisation est estimé à 120 M€ HT

- **Contexte du projet**

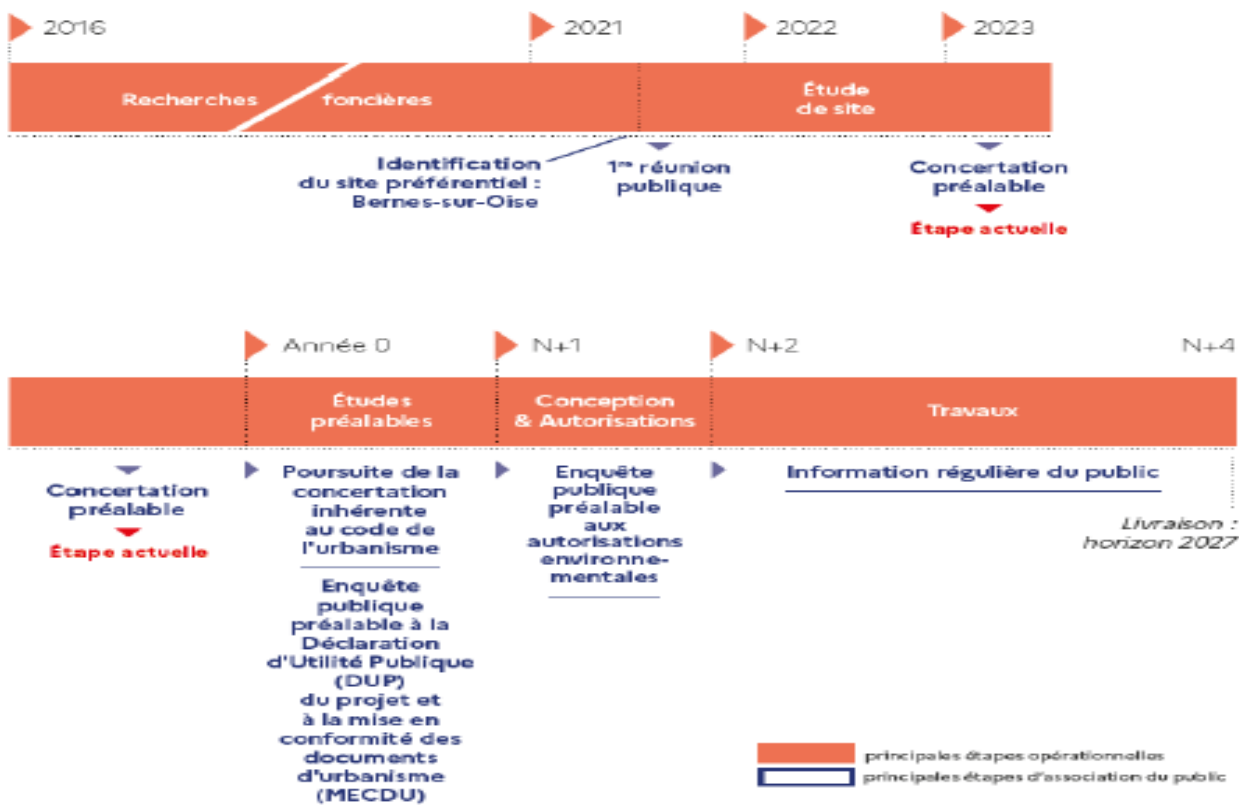
Lancé en 2018, le « programme 15.000 », prévoit à l'horizon 2027 la création, de 15.000 places de prison supplémentaires sur le territoire métropolitain et outre-mer. Le synoptique ci-après illustre les enjeux de la réforme.

Pour accroître de 15.000 places la capacité actuelle, il faut construire 18.000 places, ce qui permet de fermer certains établissements vétustes ou qui ne sont plus adaptés.

Avec 60.700 places existantes pour plus de 72.000 détenus au 1^{er} octobre 2022, la France souffre d'une surpopulation carcérale chronique à laquelle le « programme 15.000 » entend répondre. Les 600 places créées dans le futur établissement nord francilien en font partie.



• **Calendrier prévisionnel du projet / les étapes**



- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée.**

Les prochaines étapes

Le 16 mars 2023, Le bilan des garants. Synthèse des observations et propositions formulées pendant la concertation préalable et préconisations.

Le 16 mai 2023, Publication de la réponse de l'APIJ au bilan des garants : Enseignements tirés de la concertation préalable, les mesures prises pour répondre à ces enseignements. Si poursuite du projet : présentation des modalités d'information et de participation du public qui seront mises en œuvre tout au long du projet.

Le 16 mai 2023, Le bilan de l'APIJ : Synthèse des observations liées à la mise en conformité du PLU de Bernes-sur-Oise, et le cas échéant, de Morangles.

2023-2024, Etude préalable de l'APIJ : Poursuite de la concertation conformément au code de l'urbanisme

2024, Enquête publique de l'APIJ (préalable à la DUP qui présentera l'évaluation environnementale du projet).

2024-2025, conception et autorisations par l'APIJ : Enquête publique et autorisations et évaluation environnementales (préalable à l'autorisation environnementale du projet).

2026 à 2028, Phase travaux et Information régulière du public.

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Le processus participatif de concertation se situe au commencement de la procédure. Elle respecte le formalisme requis de de l'article L121-15-1 du code de l'environnement. Toutefois, cette procédure intervenant très en amont du projet, qui dans ce cas concret n'était pas encore complètement figé, a généré pour beaucoup de participants à la concertation, des incompréhensions et/ou confusions du fait que certaines « annonces » pouvaient laisser à penser que les décisions étaient déjà prises.

La situation régionale d'Île de France au 01 décembre 2022 est particulièrement difficile en termes de surpopulation et le Val d'Oise compte une seule structure pénitencier, la Maison d'arrêt d'Osny. Ci-après le tableau illustre la situation.

| | Île-de-France (16 établissements) | MA du Val-d'Oise (Osny) |
|-------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| Capacité opérationnelle | 10 040 | 579 |
| Détenus | 13 416 | 859 |
| Densité carcérale | 133,6 % | 148,4 % |

La construction du centre pénitentiaire Nord Francilien entend d'une part participer à un meilleur maillage du territoire régional et d'autre part fait partie du PLAN D'ACTIONS POUR LE VAL-D'OISE.

Il fut annoncé par le Premier ministre en mai 2021 et ce **plan d'actions comporte 17 mesures concrètes** visant à accompagner dans les dix prochaines années une transformation profonde du département, en particulier dans sa partie Est. Ce plan poursuit quatre objectifs :

1. L'amélioration de la desserte du territoire, notamment par les transports en commun ;
2. L'amélioration du cadre de vie et de l'offre économique ;
3. L'amélioration de l'offre d'enseignement secondaire et supérieur ;
4. L'amélioration des infrastructures de santé, de sécurité et de justice.

➔ **Le projet de création d'un nouvel établissement pénitentiaire s'inscrit dans un objectif d'amélioration des infrastructures de santé, de sécurité et de justice.**

Le site de Bernes-sur-Oise, a été choisi et retenu comme le plus pertinent dans le Val d'Oise, ayant fait l'objet d'une analyse multicritères, effectuée sur les divers sites proposés par les services de l'Etat et autres acteurs territoriaux, il est celui qui répond le mieux aux critères requis pour l'implantation de ce type de structure.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 25 juillet 2023 la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable en application d'une part de l'article L.121-17 du code de l'environnement, pour garantir la concertation préalable relative au projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire.

Et d'autre part, en application de l'article L.121-1 du code de l'environnement, pour une mission de conseil concernant la procédure de concertation obligatoire au titre du code de l'urbanisme (L. 103-2 CU) relative à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) de BERNES-SUR-OISE et de MORANGLES.

La CNDP a désigné :

- Madame Dalila DA COSTA ALVES, garante et
- Monsieur Patrick NORYNBERG garant,

de la concertation préalable pour le projet de nouvel établissement pénitentiaire à BERNES-SUR-OISE, conformément à la sollicitation de l'APIJ pour l'intervention de la CNDP sur ce projet.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garants neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garants qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garants**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, comme garants nous avons pour mission d'être particulièrement attentif aux points suivants rappelés dans notre lettre de mission :

- Le fait que le public doit pouvoir, aux termes de la loi, débattre des alternatives au projet actuel. Légalement, cela doit lui permettre de questionner l'opportunité même de créer un centre pénitentiaire spécifiquement à **Bernes-sur-Oise**. En effet, si d'autres options ou sites ont été étudiés préalablement, pourquoi ne pas les soumettre au débat afin de permettre aux pouvoirs publics d'en tirer des conclusions claires.
- Par ailleurs, chaque projet de nouveau centre pénitentiaire s'inscrivant dans un programme national, il ferait sens que chaque concertation à venir permette au public de débattre des enjeux associés à l'augmentation du nombre de places en prison, notamment en ayant connaissance du nombre de places créées à chaque nouveau projet et l'état concret de tension sur les établissements existants.
- Renseigner dans **notre bilan** mais également dans **nos recommandations au MO, toutes les bonnes pratiques** pour aborder ces sujets difficiles avec tous les publics concernés (parties prenantes, personnes incarcérées, familles des détenus, voisinage, etc.). L'objectif pour le MO et les garants de la CNDP est de pouvoir capitaliser d'une « concertation pénitentiaire » à l'autre.

Le travail préparatoire des garants

Les résultats de l'étude de contexte

En amont de la concertation préalable, les garants ont réalisé 9 entretiens permettant de contextualiser les enjeux et d'identifier les acteurs incontournables du projet ou impactés par celui-ci. (Cf. comptes rendus en annexes).

Ces entretiens se sont tenus :

- Le 19 octobre 2022, 13h 30 : en visio-conférence avec le maire de Bernes-sur-Oise
- Le 14 novembre 2022, 10h : Association ROSO (regroupement des organisations de sauvegarde de l'Oise)
- Le 14 novembre 2022, 10h : l'Observatoire Thellois
- Le 14 novembre 2022, 11h30 : Association Val d'Oise Environnement
- Le 14 novembre 2022, 14h00 : Monsieur le préfet du val d'Oise, entretien téléphonique
- Le 15 novembre 2022, 17h00 : en visioconférence, collectif « Bernes sans prison »
- Le 19 novembre 2022, 13h30 : en visioconférence, maire de Bernes-sur-Oise
- Le 21 novembre 2022, 9h00 : Rencontre des maires : 9 élus étaient présents et 4 communes représentées : Morangles, Mesnil-en-Thelle, Bruyères-sur-Oise.

- Le 21 novembre 2022, 10h30 : AFPA : Ensemble des salariés et direction du centre de formation BTP et transports
- Le 21 novembre 2022, 14h00 : Association des usagers de l'aérodrome de Persan Beaumont et club modélisme de Beaumont
- Le 21 novembre 2022, 15h30 : Mme la Présidente de la Communauté de Commune du Haut Val d'Oise

Ces entretiens ont permis de constituer l'étude de contexte et ont contribué à proposer des modalités d'information et de concertation à mettre en place, concernant le périmètre géographique de la concertation, les publics à mobiliser, les champs thématiques de la concertation et les sujets à traiter.

Les principales remarques et demandes qui ressortent de ces entretiens sont :

Information et communication

Le manque d'informations en amont et le sentiment des élus impactés d'être « *non écoutés* », « *niées* », voir « *floués* »,

La question du nom du projet : faut-il l'appeler selon la commune d'implantation, le territoire concerné, etc. Mais, cette demande de la commune de Bernes-sur-Oise, fut entendue puisque le nom de "Centre Pénitentiaire Nord francilien" a été validé à l'automne 2022 par l'administration pénitentiaire.

La question de la prise en compte des problèmes induits par le projet (*taux logement sociaux et/ou équipements publics, voirie, transports en communs...*).

Impacts sur la vie quotidienne et environnement

L'impact sur la vie des gens (*en termes d'image, de sécurité, de congestion routière...etc.*), les nuisances de la prison en matière de bruit, d'impacts visuels et le probable débordement du projet (*relocalisation des plateaux de l'AFPA*) de l'assiette du foncier état et les nécessaires compensations environnementales (*impact sur les terres agricoles*),

La crainte d'une dépréciation foncière des maisons et l'attente de compensations financières, due aux impacts négatifs du projet (*mauvaise image*), sur les constructions, mais surtout sur la qualité de vie au quotidien.

L'augmentation possible de la fiscalité locale, ainsi que l'accroissement des nuisances et autres pollutions dues notamment à la « *congestion* » routière...

Une crainte de délinquance accrue et la nécessaire sécurisation des alentours du site (*patrouilles de police et de gendarmerie*).

Vision globale et approche territoriale

Le manque de vision globale en termes d'aménagement du territoire, pour un projet impactant un bassin de vie élargi de plusieurs communes préjudiciable et mal vécue par les élus locaux.

Absence de « *planification/organisation* » au sens large, se traduisant par la carence d'une coordination institutionnelle sur un territoire impacté, regroupant deux communes (assise foncière et quatre concernant le périmètre de la concertation), deux départements et deux Régions.

L'importance d'un travail conjoint entre les deux préfectures impactées par le projet : Val d'Oise et Oise ainsi que la constitution d'une commission dédiée au projet en préfecture, apparaissant comme une nécessité à ce stade du projet.

Déplacements et transports

La crainte d'une saturation routière (*aujourd'hui on comptabilise déjà 25.000 véhicules/jour*), les problèmes liés aux voiries et aux déplacements, (*notamment la desserte du futur établissement*), ainsi que la nécessité de favoriser les modes doux,

Un meilleur maillage du territoire par les transports en communs (*d'avantage de lignes, plus de fréquences*), leur gestion, ainsi que les impacts sur le « Plan Mobilité » de la Communauté de Communes la Thelloise...

La crainte des coûts des aménagements à supporter par les élus locaux.

La gestion des fluides

Incidences sur la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement,

La gestion de l'eau potable concernant l'alimentation de la prison et tout particulièrement les inquiétudes quant aux éventuels travaux concernant des canalisations sous voirie, obérant le maintien du transit local, qui doit être impérativement maintenu (communes de Morangles).

Services publics et coopérations

Les liens entre la maison de justice de Persan et l'éventuelle nouvelle prison. Quelles synergies ? Quelles interactions ? Quelles mutualisations ? Quelles dotations ?

Interrogations par rapport aux besoins hospitaliers, quid du maintien de l'hôpital local déjà en difficulté ?

Interrogation par rapport aux services incendie,

L'insertion des détenus et la qualité des services au personnel du futur établissement.

Concernant l'AFPA

Favoriser la structure l'AFPA pour initier un centre pilote de nouveaux métiers en rapport avec l'écologie, l'agriculture, l'illettrisme...

La crainte de perte de surface des plateformes d'enseignement (formation conducteurs bus...),

La perte de la qualité enseignement, voire d'emplois,

Les problèmes de sécurité pour le personnel et les stagiaires, et la demande d'une prime de risques pour les personnels,

Les nuisances accrues ; bruit pendant la phase travaux et après, pollutions accrues,

Les difficultés financières de l'AFPA sur le plan national et parfois une certaine difficulté de coopération locale avec élus. Quelles synergies à solliciter pour former à des métiers en émergence localement ?

Concernant les usagers de l'aérodrome de Persan Beaumont et du Club modélisme de Beaumont

Le devenir de l'activité d'aéromodélisme et le souhait de conserver cette activité y compris celle du club modéliste,

| | | |
|----------------|--|--|
| 16/09 | Prévoir des temps d'information / d'échange, préalablement au début de la phase active de la concertation, avec des acteurs associatifs (ex : Val d'Oise Environnement) ou les collectivités territoriales (ex : éventuel conseil de développement de la communauté de communes) | Le dispositif de concertation proposé a prévu notamment une phase visant notamment à écouter les attentes / remarques / suggestions / craintes / ... du public. |
| 16/09 | Débuter la concertation après les vacances de Noël (plutôt qu'avant) et éviter de positionner les différents événements dans les premiers jours suivants la rentrée scolaire | Le début de la phase active de concertation a été envisagé en fin de la première semaine de janvier 2023. Le premier événement, la visite du site, s'est déroulé en fin de cette première semaine. La réunion publique s'est tenue le lundi 9 janvier. |
| 16/09 | Positionner une réunion publique plutôt en début de concertation afin d'assurer dès le début de la concertation une bonne diffusion de l'information relative au projet | La réunion publique s'est bien tenue dans les deux premières semaines de la concertation (après une visite du site et un premier atelier à destination de l'AFPA). La visite du site et l'atelier AFPA se sont tenus le vendredi 6 janvier 2023. |
| 16/09 | Envisager une seconde réunion publique en clôture de la concertation | Afin de pouvoir présenter des éléments nouveaux au public et de pouvoir apporter des réponses plus précises aux questions qui lui auront été posées. L'APIJ a proposé de prendre l'engagement dans le bilan qu'elle fera à l'issue de la concertation de réaliser une seconde réunion publique après la concertation et avant le début de la future enquête publique préalable à la DUP du projet. |
| 16/09 | Mobiliser le ministère de la Justice et la Préfecture lors de la concertation, notamment afin qu'ils soient représentés lors de la / des réunions publiques | L'APIJ consciente que les questions qui lui seront posées au cours de la concertation dépasseront le strict périmètre du projet a indiqué partager l'intérêt de l'implication du ministère et de la Préfecture au cours de la concertation. Elle s'est engagée à faire son possible pour les mobiliser. |
| 16/09 | Limiter le nombre de permanences compte tenu de la faible affluence observée en pratique lors de ces événements | Le dispositif de concertation a proposé la tenue de deux permanences : <ul style="list-style-type: none"> • Une en mairie de Bernes-sur-Oise • Une mairie de Morangles (Les deux communes dont le territoire est directement impacté par le projet incluant le relogement de l'AFPA). |
| 16/09 07/10 | Réaliser une visite du site, ouverte au public (et plus spécifiquement : aux riverains, aux élus et aux associations et organismes contactés lors de la pré-concertation) | Le dispositif de concertation proposé a bien prévu une visite du site le 6 janvier 2023 |
| 16/09 | Diffuser des tracts, voire des permanences, dans des lieux (ex : gare) ou à des | L'APIJ a proposé de diffuser des tracts aux heures de pointes : - |

| | | |
|-------|--|---|
| | moments importants pour le territoire | <p>Mardi 3 janvier :16h15 - 16h45 : 8 écoles des 4 communes concernées, Mardi 3 janvier :16h/18h Marché des producteurs locaux de Bernes (place de la Mairie) Judi 5 janvier : 7h/9h et 16h30/18h30 Gare de Persan Beaumont</p> <p>Vendredi 6 janvier :17h/19h Hypermarché Intermarché de Beaumont</p> |
| 16/09 | Témoignage éventuel d'une famille de détenu (afin d'humaniser et rassurer les riverains) | <p>L'APIJ avait initialement envisagé de rencontrer 2 associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil aux Familles de Détenus (AFD) du Val d'Oise et - Espace Social pour l'Education, la Réinsertion et la Réflexion (ESPERER) 95. <p>Elle n'a pu finalement rencontrer que l'association ESPERER 95 (https://esperer-95.org/). La rencontre avec l'association AFD 95 n'a pu être faite pour des raisons extérieures à l'APIJ.</p> <p>CR de la rencontre avec ESPERER 95 est sur le site de la concertation. Leurs préoccupations apportent un point de vue plus "humain" sur la population carcérale.</p> <p>L'association ESPERER 95 comptait participer à la visite du site et éventuellement aux autres temps de la concertation. Ils ont finalement annulé leur participation aux divers événements.</p> |
| 07/10 | Prévoir des modalités d'information (affiches / kakémonos / ...) sur le site de l'AFPA | L'APIJ a pris en compte cette proposition. |
| 07/10 | Débuter la réunion publique par un temps d'échange informel pour briser la glace entre les porteurs de projet et le public | L'APIJ a pris en compte cette proposition dans la conduite et l'animation de la réunion publique du 9 janvier. |
| 07/10 | Faire intervenir lors de la réunion publique un directeur / une directrice d'établissement pénitentiaire | L'APIJ a pris en compte cette proposition dans la conduite et l'animation de la réunion publique du 9 janvier. |
| 07/10 | Sensibiliser les intervenants, et notamment les élus, au format (peu descendant) envisagé | L'APIJ a pris en compte cette proposition dans la conduite et l'animation de la réunion publique du 9 janvier. |
| 07/10 | Indiquer sur l'ensemble des supports d'information et lors de chaque événement la possibilité de contribuer sur les registres en ligne | L'APIJ a bien pris en compte cette proposition. Le rappel a été fait à chaque rencontre publique. |

- **La prise en compte des recommandations par le responsable du projet**

La seconde colonne (grisée) du tableau ci-dessus indique la manière dont l'APIJ et le responsable du projet ont pris en compte nos recommandations. Par ailleurs, le dispositif de concertation retenu in fine est rappelé ci-dessous.

Le dispositif de concertation :

Récapitulatif du déploiement des mesures de publicité non-réglementaires et réglementaires.

Concernant la **publicité réglementaire**, on peut citer :

- **Publication d'un avis dans la presse locale** au moins 15 jours avant le début de la concertation : constaté entre le 12 et le 14 / 12 (*4 journaux, 2 côtés Oise, 2 côté Val-d'Oise - au besoin*). A noter qu'un rappel a été fait en début de concertation (*constaté entre le 16 et le 18/01*)
- **Publication à J-15 de l'avis sur le site des deux préfectures, le site de l'APIJ** et le site de la concertation (*constaté le 14/12 sur le site de la concertation*)
- **Affichage à J-15 de l'avis dans les 4 mairies, les 2 préfectures et sur site** (*constaté entre le 14 et le 15/12*)
- Ouverture des **registres papier en mairie et aux deux préfectures** au plus tard au début de la concertation

Réunion avec les élus locaux, directeur du centre AFPA de Bernes-sur-Oise, la direction de l'administration pénitentiaire, l'APIJ, l'assistant à maîtrise d'ouvrage en charge de la concertation, une garante le vendredi 25 novembre à 10h, mairie de Bernes-sur-Oise.

AFFICHES COMMUNIQUANTES affichées le **mardi 15/12/22**

AFFICHES, DOSSIERS DE CONCERTATION, DEPLIANTS, KAKÉMONOS mises à disposition du public dans les mairies et préfecture :

- Livraison en mains propres) des kakémonos, dépliants et affiches aux différentes mairies et à l'AFPA le 20 décembre 2022
- Livraison par la poste des dossiers de concertation aux différentes mairies et à l'AFPA => Envoi par la poste le 22 décembre 2022
- Livraison par la poste des dépliants, affiches et dossiers aux 2 préfectures => Envoi par la poste le 22 décembre 2022

Il y a également eu un second envoi de dossiers de concertation à la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise (à sa demande) et à la mairie de Bernes-sur-Oise (pour refaire le stock à la suite de la réunion publique) en cours de concertation.

DEPLIANTS : Distribution dans toutes les boîtes aux lettres des 4 communes concernées les 19 et 20 décembre

TRACTAGE du DEPLIANT

- Mardi 3 janvier : 16h15-16h45 - 8 écoles des 4 communes concernées
16h00-18h00 Marché des producteurs locaux de Bernes (place de la Mairie)
- Jeudi 5 janvier : 07h00-09h00 - Gare de Persan Beaumont
16h30-18h30 - Gare de Persan Beaumont
- Vendredi 6 janvier : 17h00-19h00 - Hypermarché Intermarché de Beaumont

Début de la phase active de la concertation : jeudi 5 janvier 2023

Atelier à destination des salariés de l'AFPA sur place : vendredi 6 janvier 2023 de 9h30 à 12h30 – **14 participants**

Visite du site (à l'AFPA) : vendredi 6 janvier 2023 de 13h30 à 16h30 – **33 participants** (Elus, associations de riverains et direction de l'AFPA)

Réunion publique à Bernes-sur-Oise : lundi 9 janvier 2023 de 19h30 à 23h00 – **150 participants au total** (habitants, associations, élus, parlementaires, APIJ, administration du ministère de la justice, l'administration centrale, le directeur interrégional des services pénitentiaires de la DISP de Paris, les garants...

Permanence à Bernes-sur-Oise : vendredi 20 janvier 2023 de 14h à 17h30 - **4 participants**

Atelier public à Bernes-sur-Oise : mardi 31 janvier 2023 à partir de 18h à 20h30 – **15 participants**

Visite de l'établissement pénitentiaire de Meaux avec les élus : jeudi 02 février 2023 après-midi _ **8 participants**, 6 élus, un membre de l'APIJ et un membre de la DISP de Paris

Permanence à Morangles : mardi 7 février 2023 de 14h à 17h30 – **9 participants**

Fin de la phase active de la concertation : jeudi 16 février 2023

Le dossier de concertation et les versions numériques de l'avis réglementaire, l'affiche communicante, le dépliant et des encarts « web » ont été également mis à disposition du public le 15 décembre 2022

- L'ensemble de ces éléments ont été diffusés aux élus des 4 communes (et aux deux présidents des 2 Communauté de Communes du Haut Val d'Oise le 16 décembre 2022
- Publication sur le site de la concertation :
 - Dossier de concertation & Avis (à publier à J-15) : le 14 décembre 2023
 - Affiche : le 21 décembre 2022
 - Dépliant : le 12 janvier 2023
- Les encarts Web n'ont cependant pas été publiés sur le site de la concertation (...mais les communes s'en sont peut-être servies pour leur propre communication).

Le site Internet de la concertation : <https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/?box=4353> a été mis en ligne également le 14/12/2022 (les premières visites ont été constatées ce jour...).

Encarts presse : Un communiqué de presse a été diffusé en date du 9 décembre 2022

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyens, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à

tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

La concertation a permis l'expression de nombreux avis et observations en présentiel comme sur les différents supports, notamment numériques. Le dispositif de concertation et son déroulement ont donc plutôt bien fonctionné. Tous les sujets identifiés durant l'étude de contexte des garants ont pu être abordé durant la concertation.

La réunion publique a eu lieu conformément au format défini avec les communicants, l'APIJ et les garants, à savoir, alternance de la prise de parole femme/homme, trois questions suivies de réponses par l'APIJ. Elle a permis aussi l'expression de points de vue différents. La plupart des questions et interrogations des habitants, riverains, associations, salariés de l'AFPA et élus ont trouvé des réponses au cours des échanges.

Le nombre total de participants (habitants, riverains, associations, salariés, élus) est finalement relativement important. Sur le site dédié **37 contributions, 711 téléchargements pour 3074 visiteurs**, et en présentiel **225 participants**. Finalement, les 39 contributions (37 sur registre dématérialisé et 2 sur registre papier) comptabilisées font l'objet de 12 doublons. Concrètement ce sont donc **23 personnes** (physiques ou collectifs – mairies, communauté de communes, associations...) qui se sont exprimées par écrit.

Toutefois, des précisions et des réponses complémentaires seront impérativement à apporter à la suite de la publication de ce bilan de la concertation préalable. Les élus locaux ont souvent exprimé leur mécontentement et le sentiment de ne pas avoir été suffisamment pris en compte. Certains se sont dit « non écoutés, niés », voire « floués ».

Par ailleurs, malgré les efforts faits à l'issue de la concertation nous considérons qu'une information plus large et ciblée aurait certainement été nécessaire pour toucher davantage encore de riverains et d'habitants du territoire.

Nous estimons cependant que cette démarche de concertation préalable aura permis de garantir pour partie le droit à l'information et le droit à la participation d'une grande partie des publics les plus concernés.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Le public a disposé d'informations claires et complètes sur le projet (points 2 article 6 Aarhus). Reste cependant la question de la typologie de l'établissement projeté, à ce sujet les informations n'étaient pas claires et le public a interrogé ce point.

En ce qui concerne le dossier de concertation, nous considérons que l'APIJ a pris en compte nos demandes, et/ou remarques. Il permettait de bien identifier les acteurs de la décision, la nature de la décision, les impacts socio-économiques, les impacts environnementaux et sur l'aménagement du territoire.

Ainsi, beaucoup des participants à la concertation élus comme habitants ont exprimé leur désaccord avec ce projet. **Nous avons comptabilisé de très nombreuses oppositions au projet**, à la fois des élus locaux s'illustrant par les motions d'opposition par délibérations de la Communauté de Communes Thelloise du 31 janvier, et de la commune de Boran-sur-Oise du 17 janvier 2023 ainsi que des riverains et associations.

Le dossier de concertation, ainsi que les différents documents étaient accessibles et facilement compréhensibles. Nous avons sur ce point fait plusieurs propositions prises en compte par l'APIJ. L'accessibilité des documents et l'information a aussi été bien prise en compte avec des initiatives de tractage aux abords de lieux publics ou privés. La volonté d'une bonne diffusion de l'information et la clarté des éléments du dossier au public concerné est à souligner.

Le dossier de concertation a été publié dans une période trop proche des vacances et fêtes de Noël et de fin d'année. Cela n'a peut-être pas suffisamment permis à tous de se préparer effectivement à la concertation et de se rendre disponibles.

Au terme de cette concertation, nous pouvons affirmer que les informations étaient relativement complètes, et transparentes mais des précisions importantes étaient aussi manquantes comme par exemples : la typologie de l'équipement envisagé, le nombre de places, les impacts sur les voiries, les réseaux, la prise en charge des coûts induits.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Ont été produits et publiés sur le site de la concertation :

- Le dossier et le dépliant (déjà cités)
- L'affiche et le kakémono,
- Des documents en amont de chaque événement (visite, ateliers et réunion publique).

Mise à part les documents supports de contribution / réflexion (cartes ; grilles de lecture ; carnets de balades ; ...), on pourrait encore citer les présentations "PowerPoint"

La mobilisation du public

- Le public concerné a globalement participé. Toutefois, des territoires ont été absents. Si les associations, les élus et les personnels de l'AFPA se sont fortement mobilisés, les riverains ainsi que les habitants des communes limitrophes impactées, ne l'ont pas été suffisamment. Sans doute que la période prévue pour la consultation du public début 2023 n'était pas idéalement choisie. Enfin, les communes du Mesnil-en-Telle et de Bruyères-sur-Oise n'ont pas été suffisamment associées.
- Le tractage et la visite de site ont toutefois permis, en partie, de pallier la faible mobilisation des riverains.
- La durée et les dates de la concertation n'ont pas été suffisamment adaptées. Une demande de prolongation de 15 jours a été faite par l'association Val d'Oise Environnement pour obtenir un débat sur l'opportunité de faire des nouvelles prisons et plus globalement permettre de réfléchir et débattre, au besoin de prisons et aux alternatives possibles. Après consultation des garants et à la vue du dispositif de concertation déjà réalisé, cette proposition n'a pas été retenue par l'APIJ.
- Les dates et lieux de la réunion publique, ainsi que celle des ateliers auraient mérité une plus grande diffusion.
- Le site participatif avec son registre numérique a été bien utilisé et assez interactif. L'APIJ a régulièrement apportée des réponses aux questions et sollicitations.

Les dispositifs d'échanges

- Les différents publics ont disposé d'informations claires et adaptées pour leur permettre de participer
- Les arguments ont pu être échangés dans un climat serein et d'écoute mutuelle même si parfois la colère notamment des élus était bien au rendez-vous. Le MO et autres décideurs ont sincèrement et clairement répondu aux questions ou observations posées. Ils se sont montrés plutôt accessibles et claires malgré parfois des contenus pas encore figés comme

par exemple, la typologie du centre pénitentiaire. Pour autant, malgré nos demandes répétées, la présence à minima des services préfectoraux et leur absence d'implication à ce stade, n'a pas été comprise (ni admise), par les élus locaux, les habitants et/ou les associations, qui de façon globale ont dénoncé cette absence de vision d'ensemble de l'aménagement du territoire qui incombe à l'Etat, en tant que garant du patrimoine national.

- Les formats d'échange : visite du site, atelier dédié au personnel de l'Afpa, atelier participatif post réunion publique étaient adaptés pour un échange d'arguments, et pour « travailler » sur les sujets en question. Les contributions et l'interactivité ont bien été au rendez-vous.
- Le dispositif a permis d'avancer sur un certain nombre de sujets durant la concertation comme la reconfiguration des plateaux de l'Afpa et la rationalisation des surfaces de formation de façon à ne pas trop impacter la zone humide sur site ou encore le traitement des accès et de abords du site. Enfin, l'opportunité même du projet, acceptation d'un projet de centre pénitentiaire ou pas sur ce site, a pu être débattu durant la concertation.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

Nombre global de participants aux rencontres : 235 participants (visite de site, ateliers, réunion publique, permanences, visite de l'établissement pénitentiaire de Meaux)

Connexions uniques au site internet : Le registre dématérialisé "NORD FRANCILIEN : concertation publique - projet de construction de l'établissement pénitentiaire Nord Francilien sur la commune de Bernes-sur-Oise, mises en compatibilité du PLU de la commune de Bernes-sur-Oise et du PLU de la commune de Morangles" (<https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/>) a comptabilisé au 16 février 23H59 **37 contributions, 711 téléchargements pour 3074 visiteurs.**

Contributions écrites : 2 questions écrites et 1 avis écrit, soit 39 contributions (37 sur registre dématérialisé et 2 sur registre papier) comptabilisées font l'objet de 12 doublons

Synthèse des arguments exprimés

Cette partie permet la reddition des comptes c'est à dire l'obligation pour les responsables du projet, l'APIJ et le ministère de la justice, de rendre des comptes aux participants de la concertation préalable en expliquant de manière transparente comment les contributions et arguments exprimés ont modifié ou non son projet initial et surtout, pourquoi.

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes :

- **« Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE).**

Concrètement, pour donner suite à la publication du bilan de la concertation par les garants, le responsable du projet, le ministère de la justice, ou la personne publique responsable de l'élaboration du projet l'APIJ, décide du principe et des conditions de la poursuite du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place, pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation, ainsi que les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation. Ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Afin de rendre ce processus de concertation clair, transparent et accessible, le bilan des garants retranscrit ici le plus précisément possible les échanges, tout en étant compréhensible et exhaustif. Les arguments ne sont pas pondérés en fonction du nombre de fois où ils ont été exprimés : l'ensemble des arguments exprimés, même les plus minoritaires se retrouvent ici. Le droit à la participation suppose de considérer tous les arguments comme équivalents.

L'opportunité du projet

De nombreux avis, interventions, contributions expriment le rejet de ce projet « imposé d'en haut » sans tenir compte de la réalité locale.

Les alternatives au projet

Deux idées sont ressorties des échanges :

- La proposition de l'association Val d'Oise Environnement de prolonger la concertation et d'organiser un débat sur les alternatives à la prison,
- La proposition d'agrandir la prison d'Osny.

Les enjeux environnementaux

Beaucoup de préoccupations ont été exprimées sur ce point. Elles touchent notamment aux :

- Impacts paysagers
- Au maintien des surfaces agricoles,
- Au maintien et au développement des surfaces boisées et humides ...
- Au respect de la faune et de la flore.

Elles reviennent également sur l'insertion paysagère du nouvel établissement envisagé par un boisement renforcé avec de nombreuses plantations d'arbres à hautes tiges ou encore le respect des différents chemins de randonnées très utilisés. Les risques de nuisances de bruit et lumineuses ont aussi été exprimées. (Cf. : voir la proposition étayée et circonstanciée de l'association l'Observatoire Thellois)

Les enjeux socio-économiques

La question de la prise en charge en totalité par l'Etat ou les départements des aménagements nécessaires (voirie, assainissement, eau, électricité...) aux abords et nécessaires par l'implantation du nouvel équipement, a été clairement exprimée par de très nombreux participants, qui à plusieurs reprises ont argumenté du fait que ce projet « ne vient pas d'eux » ...c'est donc à celui qui initie ce projet de prendre en charge l'ensemble des frais inhérents.

Dans ce cadre, le **maintien des activités aéronautiques et d'aéromodélismes**, est aussi une question qui n'a pas trouvé de réponses suffisamment claires et notamment écrites durant cette phase de concertation. Toutefois, des réponses ont été faites par l'APIJ quant à la compatibilité de ces activités avec le fonctionnement du centre pénitentiaire, mais **l'absence d'un écrit stipulant cette compatibilité fait défaut.**

La question de la **dépréciation du foncier et de la dévaluation des biens immobiliers** des riverains en cas de revente a aussi été soulignée à plusieurs reprises.

L'aménagement du territoire

Les questions de **congestion du trafic routier et de ponts**, déjà saturés à certaines heures, n'ont pas été suffisamment traitées et **la problématique soulevée fut renvoyé à des études ultérieures** et des décisions échappant directement au porteur du projet.

La même question et la même réponse concerne la **desserte du site en transports en commun**, dont les études ultérieures et compétences étaient hors cadre de l'APIJ.

Les points concernant les **voiries, le trafic routier, la desserte en transports collectifs du site, devront impérativement être traités rapidement et des réponses concrètes apportées.**

Par ailleurs, des interrogations par rapport aux besoins hospitaliers, le maintien et le développement de l'hôpital local déjà en difficultés ont encore été soulignés.

Évolution du projet résultant de la concertation

Durant la phase de concertation, le responsable du projet a précisé les évolutions en matière de nombre de places dans le centre pénitentiaire passant de 750 à 600 places. Tout en précisant qu'il s'engageait à stabiliser ce chiffre très vite. Cette évolution est à mettre à l'actif de la concertation.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Les demandes émanant des salariés de l'AFPA :

1. **Insertion** : Des salariés sont contre l'arrivée de la prison. D'autres, s'interrogent sur la cohabitation en les activités de formation et le fonctionnement de la prison, les places de parkings, les espaces et le confort environnemental
2. **Organisation plateaux** : Des propositions sont faites pour fusionner certains plateaux et faire attention aux nuisances générées par les activités des plateaux avec les locaux administratifs. Unanimement les salariés souhaitent être impliqués sur ces évolutions.
3. **Accès** : Le passage à 2x2 voies, l'éclairage des voies d'accès, les désertes bus, des pistes cyclables... Des réponses précises devront être apportées. Le redimensionnement des réseaux pris en charge par l'Etat doit être envisagé. Un accès réservé et sécurisé pour les personnels de l'Afpa est également à envisager. La signalétique du site doit être repensée dans sa globalité.
4. **Sécurité** : Des rondes policières autour de l'Afpa sont souhaitées, ainsi qu'une présence accrue d'agents de sécurité 7/7 pendant et après les travaux.
5. **Synergie** : Des personnels proposent des possibles visites de la future prison par des stagiaires. Le développement de formations en interne. La sensibilisation des formateurs au public détenu. Et la possibilité d'accompagnement. Enfin, certains proposent l'insertion professionnelle à l'occasion du chantier

Les demandes du public, associations et élus

Les questions qui suivent sont revenues très souvent dans les échanges avec des craintes et interrogations mais également des propositions concrètes auxquelles il faudra apporter des réponses :

1. L'accès au site

- Créer des navettes bus spécifiques financées par l'Etat
- Élargir et sécuriser le chemin de Crouy

- Passer à 4 voies les routes départementales permettant l'accès au site
- Sécuriser le site. Certains participants proposent l'installation d'un grillage électrique sur le pourtour.
- Maintenir et développer les circulations douces aux abords du site
- Rouvrir le pont sur la D924

2. Insertion paysagère et enjeux environnementaux

- Sécuriser les chemins de randonnée existant autour du site, qui sont très fréquentés. Grands événements de randonnées, vtt rassemblant jusque 400 personnes !
- Protéger la faune et la flore
- Créer des brises vues, des murs végétalisés...
- Limiter la construction à R+2 voire R+3 maxi et ne pas permettre règlementairement d'extension possible du projet envisagé
- Planter 10 arbres à hautes tiges pour 1 arbre supprimé
- Des propositions concrètes pour masquer l'ensemble des bâtiments et pour reconstituer un espace boisé au sud-ouest de site sont faites. Il s'agit également de réduire les nuisances pour les chemins de randonnées. Des personnes souhaitent pouvoir se promener en toute sécurité.
- Des élus ne veulent pas de miradors, d'autres proposent un traitement paysager des miradors

3. Gestion des nuisances

- Le bâtiment d'incarcération doit être construit au centre de la parcelle et les fenêtres doivent être orientées vers l'intérieur
- Réduire les contacts entre détenus et avec l'extérieur
- Réduire les signaux et balises obligatoires
- Effectuer des contrôles inopinés par les forces de l'ordre
- Être très attentifs à la pollution des éclairages

4. Phase chantier

- Mettre en place des délégations d'habitants pour le suivi des travaux
- Conduire avec prudence les études de sol, car risque de vestige de guerre pyrotechnique
- Réaliser un état des lieux des axes routiers et leur dégradation en amont des travaux et exiger le nettoyage des routes
- Anticiper la saturation des axes routiers durant les travaux
- Créer les conditions de réduction du bruit
- Adapter les horaires des véhicules de chantier et pas de chantier le week-end

5. Type d'établissement pénitentiaire et sécurité

- La typologie de l'établissement inquiète car elle n'a pas été figée durant la concertation préalable.
- Les éléments annoncés précisent qu'il s'agirait ; **d'une maison** (accueil de condamnés (à des peines de moins de 2 ans)... mais la DAP a indiqué qu'il y aurait aussi probablement plusieurs quartiers de "centre de détention" accueillant des détenus condamnés à des peines "moyennes"...**toutes ces caractéristiques doivent être confirmées**, d'autant plus qu'il faut aussi indiquer qu'un pourcentage (minime) de condamnés pourrait y être réservé, que le niveau de sécurité serait renforcé avec 2 miradors maximum de 10m de hauteur avec filins anti-hélicoptère.

6. Vision globale et approche territoriale

- Le manque de vision globale pour un projet impactant le territoire et un bassin de vie de plusieurs communes, ainsi que l'absence de coordination du projet entraînant des

répercussions sur 2 communes, 2 départements, 2 Régions... a été dite, répétée et dénoncée, par de nombreux acteurs.

- Il a été demandé que les deux préfectures travaillent ensemble. Un travail conjoint entre les deux préfectures impactées par le projet, est apparu comme un prérequis impératif, ainsi que la nécessité d'une commission dédiée au projet en préfecture (Val d'Oise...Oise...) qui devra être traitée rapidement.

7. Services publics et coopérations

- Créer des liens entre la maison de justice de Persan et nouvelle prison. Quelle synergie ? Quelles interactions ? Quelle mutualisation ? Quelles dotations ?
- Interrogations par rapport aux besoins hospitaliers, et du maintien de l'hôpital local déjà en difficulté ?
- Interrogation par rapport aux services incendie.
- Les forces de sécurité devront travailler ensemble
- Indemniser les agriculteurs de part et d'autre des chemins aux abords
- Comment vont être gérés les réseaux d'eau ?
- Comment développer l'activité commerciale ?
- Anticiper sur le logement des nouveaux arrivants salarié du centre pénitentiaire

Précisions à apporter de la part du responsable du projet des pouvoirs publics et des autorités concernées

Ces points ont déjà été abordés mais quelques demandes de précisions sont rappelées ici :

Il conviendrait de préciser, avec les autres porteurs de projet :

- **Les actions envisagées pour limiter et faire face aux difficultés de transports déjà constatées, dessertes bus et véhicules...**
- **Avec le département/ la région/ l'Etat, les actions envisagées pour limiter et faire face aux difficultés sur les voiries entre gare / prison, la gestion des flux, carrefours à l'échelle du bassin de vie.**
- **La typologie du projet de centre pénitentiaire**
- **La gestion des travaux, qui seront concomitants à l'activité de l'Afpa (établissement d'enseignement).**
- **Approfondir les questions du bruit et autres nuisances lumineuses pour les habitants comme pour la faune.**

Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Les recommandations du bilan s'appuient sur les résultats de la concertation et portent sur les suites à donner, afin d'apporter les précisions attendues par les publics. Elles portent aussi plus largement sur la manière dont le public doit continuer d'être associé à la suite du projet au-delà de la procédure.

La CNDP en assurera un suivi quand le décideur rendra sa réponse, en publiant un courrier d'analyse. Dans cet objectif, les recommandations sont récapitulées dans le tableau de synthèse des demandes de précisions et recommandations des garants ci-dessous. Les lignes y sont numérotées (voir annexe). Le responsable du projet le complétera au moment de sa réponse, et il sera publié. Ce tableau constituera un outil de suivi déterminant pour la suite.

Créer un comité préfectoral

Le rôle du comité et les sujets à traiter dans cette instance sont à préciser dans la prochaine étape. Mais il est incontournable et doit être organisé à l'échelle interdépartementale avec le Val d'Oise et l'Oise. En effet, de nombreuses questions relatives à l'impact du projet (logements, santé, transports, services publics...) doivent pouvoir trouver des réponses dans ce lieu d'échange avec les élus locaux.

Information sur les alternatives à la prison

Le sujet fait débat. Une information particulière et fournie pourrait être envisagée afin de bien montrer que la question est bien traitée par l'administration judiciaire en parallèle du plan prison. La proposition de débat sur cette question est à prendre en compte.

Communiquer les études sur flux aux abords du projet du nouvel équipement

Les inquiétudes sont nombreuses car les participants considèrent que la saturation des accès est déjà une réalité à certaine heure de la journée. La communication des résultats des études sur ces points devra être effective et des dispositions devront être prises en fonction de ceux-ci.

Rester vigilant aux attentes des élus, la population et le personnel de l'APFA

La première étape de concertation en 2021 a été très mal vécue par la plupart des élus locaux. Au cours de la concertation préalable, des contributions ont porté sur de nombreux sujets ou aspects déterminants. Il apparaît fondamentalement nécessaire pour les élus comme le public de veiller à une information continue et étayée de l'avancement du projet. Dans ce cadre, **nous recommandons une réunion publique à la suite de la remise de la réponse de l'APIJ** qui devra intervenir le 16 mai 2023 au plus tard. Cette nouvelle réunion publique de « reddition des comptes » nous apparaît primordiale tant les sujets abordés ont été importants et divers. Mais aussi compte-tenu des doutes exprimés par le public et les attentes de réponse concrètes et écrites sur de nombreux points.

Ouvrir des espaces de co-construction

Les salariés de l'APFA ont exprimé le souhait d'être associés pleinement à l'évolution de ce projet qui va les impacter très directement. D'autres participants (habitants, associations...), ont aussi exprimé leur souhait d'être associés au suivi dans la phase travaux. Ces demandes totalement légitimes devront être entendues.

Ces différents aspects sont déterminants pour le projet. Il apparaît important que les élus, les associations, collectifs, riverains et le public du territoire global soit informé de manière continue et étayée de l'avancement sur ces contributions et propositions au débat.

Rapport établi le 16 mars 2023,

Dalila Da Costa Alves, garante CNDP

Patrick Norynberg, garant CNDP

Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau dépouillement des contributions sur registre numérique

Annexe 2 : Contribution de l'association l'Observatoire Thellois sur l'intégration paysagère

Annexe 3 : Nomination des garants par la CNDP

Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants

Réponses à apporter par le responsable du projet L'APIJ et les acteurs décisionnaires
À la concertation préalable

| Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA | Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA | Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA | Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA |
|---|---|---|--|
| Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse | | | |
| 1. Les réseaux de façon générale : <i>voirie, assainissement, eau potable</i> | | | |
| 2. La desserte en transports collectifs du site | | | |
| 3. L'incidence du centre pénitencier sur l'image de la commune et le prix du foncier | | | |
| 4. La question de la typologie précise de l'établissement projeté | | | |
| 5. La prise en charge des coûts induits par l'Etat et non par les communes | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

| Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s | | | |
|---|---|---|--|
| Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA | Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA | Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA | Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA |
| 1. Prendre en compte « la voix » des habitants, associations, élus en les associant systématiquement aux phases du projet | | | |
| 2. Mettre en place une coordination institutionnelle (comité préfectoral), avec une vision de territoire, puisque le projet impacte 2 régions, deux départements et deux communes | | | |
| 3. Associer les salariés de l'APFA à toute les phases du processus d'avancée du projet y compris dans phase chantier | | | |
| 4. Mettre en place une réunion publique de « reddition des comptes » après le 16 mai | | | |
| 5. Organiser une visite d'un centre pénitentiaire ouverte aux associations et riverains | | | |

Contributions sur Registre électronique

| X | Contributions du public |
|--|---|
| 1 - anonyme jeudi 5 janvier 2023 à 09h53 | <p>contre cette construction est trop près des habitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> > sentiment d'angoisse... stress > davantage de délinquants à notre porte ... de passeurs qui jettent des trucs ... et délinquants qui roderont dans le village. > forces de l'ordre insuffisantes ... > plus judicieux de créer ce genre de construction loin des villages et communes. . . |
| <p>Réponses de l'APIJ</p> <p>>... La sécurité, à l'intérieur comme aux abords ... est un point de vigilance majeur pour l'APIJ...</p> <p>>... surveillance et présence accrue des forces de sécurité intérieure.</p> <p>>... les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas d'insécurité supérieure à la moyenne.</p> | |
| 2- anonyme jeudi 5 janvier 2023 à 09h55 | <p style="color: red;"><i>IDEM que observation n°1</i></p> <p>contre cette construction est près des habitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> > sentiment d'angoisse... stress > davantage de délinquants à notre porte ... passeurs qui jettent des trucs ... des délinquants qui roderont dans le village. > forces de l'ordre insuffisantes ... > plus judicieux de créer se genre de construction loin des villages et communes. . . . <p style="color: red;"><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°1</i></p> |
| 3- vendredi 6 janvier 2023 à 12h47 | <p>Contre l'aboutissement du Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> > dévalorisation des bien dans la commune et aux alentours > un climat moins sécuritaire et d'autres tracasseries... faudrait construire dans des endroits plus isolés... trouvez un autre lieu où renoncer. > assez de prison en île de France... il faut les dispatchers sur le territoire national, il est assez vaste. >...je m'oppose au projet et manifesterai sans relâche contre celui-ci... investir dans la commune pour apporter un impact économique, améliore les TC vers Paris...créez une crèche... un lycée. pour revalorise l'emploi. > ... existent des solutions plus utiles qu'une prison... nos campagnes ne sont pas là pour nettoyer Paris des indésirables |
| <p>Réponses de l'APIJ</p> <p>> Le projet nord francilien ...est un programme immobilier pénitentiaire de construction de 15 000 places de prison supplémentaires sur le territoire national...</p> <p>> visé à améliorer les conditions de travail des personnels ...des personnes détenues et à réduire la surpopulation...</p> <p>> La surpopulation carcérale est particulièrement forte en l'Île-de-France, où, au 1er décembre 2022, plus de 13 000 personnes pour une capacité d'hébergement des établissements d'environ 10 000 places.</p> <p>L'objectif du ministère ... n'est pas que créer des places de prison supplémentaires, mais de trouver des alternatives à l'incarcération,... (loi de programmation 2018-2022...).</p> <p>... En Île-de-France, un besoin d'environ 4 000 places est ainsi identifié.</p> <p>>Choix du site, résulte de la prise en compte de nombreux critères et enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - taille, dimensions et caractéristiques physiques de la parcelle ; - proximité avec les services publics (de sécurité, de santé, de Justice, ...) et les partenaires (de formation, d'emploi, ...) en lien avec l'établissement ; - accessibilité ; - préservation de l'environnement ; - préservation du milieu humain. <p>La conjugaison de ces différents critères explique que les établissements pénitentiaires ne peuvent être implantés dans des zones trop reculées.</p> <p>>Avant d'aboutir au choix d de Bernes-sur-Oise, plusieurs alternatives ont été ...étudiées dans le Val-d'Oise et chacun ... l'objet d'une analyse multicritère étayées ... permettant d'identifier les enjeux et contraintes de chacun... Il ressort ...que le site de Bernes-sur-Oise, permet en densifiant un site déjà en grande partie artificialisé, d'offrir le meilleur compromis entre les impacts sur le milieu agricole, sur le milieu naturel et sur le milieu humain...le site de Bernes-sur-Oise est le plus éloigné des premières habitations, qui sont situées, à vol d'oiseau, à plus d'un kilomètre du site.</p> | |

| | |
|---|--|
| <p>>Les conclusions concernant les autres sites étudiés sont indiquées en page 31 du dossier de concertation ...</p> <p>>La sécurité, à l'intérieur comme aux abords d'un établissement pénitentiaire, ...réponse identique à l'observation n°1 l'intérieur de l'établissement, dont le niveau de sûreté sera en</p> <p>> Depuis la loi de programmation et de réforme pour la Justice du 23 mars 2019, les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), affectées à la surveillance du site, peuvent désormais procéder au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire et à ses abords immédiats....</p> <p>> La construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et des retombées économiques pour le territoire, en phase de chantier et au cours de l'exploitation ... Durant la phase d'exploitation, on estime qu'environ 535 emplois seront nécessaires pour le fonctionnement de l'établissement. Ces emplois se répartissent de la façon suivante :</p> <p>- Environ 395 emplois directs au sein de l'établissement...</p> <p>- Environ 140 emplois indirects et induits</p> <p>>Concernant la proposition d'amélioration de la desserte en TC ..., cette question n'est pas de la compétence de l'APIJ... mais elle s'engage à évoquer ce point dans le cadre des échanges qu'elle devra avoir avec Île-de-France Mobilités, ...</p> <p>>Concernant la question de l'évolution des prix de l'immobilier, ... à ce jour, aucune étude ne permet d'établir de corrélation entre le prix d'un bien immobilier et sa mitoyenneté avec un établissement pénitentiaire. ...</p> <p>>...Les établissements sont la plupart du temps situés dans des zones peu denses en habitations ...le manque de données ne permet pas de disposer de résultats statistiquement significatifs ...</p> <p>>L'analyse des données de transaction à proximité d'établissements existants ... ne permet pas d'établir de conclusion quant à l'influence sur les prix de l'immobilier ...</p> <p>>...Mais de exemples montrent que le prix moyen au mètre carré d'une commune avec un établissement pénitentiaire (OSNY) n'est pas inférieur à celui des communes environnantes de CERGY ou PONTOISE</p> | |
| <p>4-</p> <p>lundi 9 janvier 2023 à 09h30</p> | <p>que comptez-vous faire pour indemniser la perte significative de la valeur immobilière des propriétaires ?</p> <p><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°5</i></p> |
| <p>Réponses de l'APIJ</p> <p>>..Il n'est pas prévu d'indemnisation liée à une hypothétique perte de valeur mobilière en lien avec l'installation de l'établissement pénitentiaire. Il est toutefois à noter que l'APIJ cherche, notamment au cours de cette phase de concertation préalable, à enrichir le projet et améliorer son intégration dans son environnement en l'adaptant, autant que possible, aux besoins du territoire.</p> <p>> L'analyse des données de transaction à proximité d'établissements existants ... ne permet pas d'établir de conclusions quant à l'influence sur les prix de l'immobilier ...</p> <p>>...Mais de exemples montrent que le prix moyen au mètre carré d'une commune avec un établissement pénitentiaire (OSNY) n'est pas inférieur à celui des communes environnantes de CERGY ou PONTOISE</p> | |
| <p>5-</p> <p>lundi 9 janvier 2023 à 09h35</p> | <p><i>Même personne que la contribution 4</i></p> <p>>100% contre l'idée folle de mettre une prison dans nos campagnes.</p> <p>Devenu propriétaire à Bernes /Oise pour éviter l'insécurité ...être au calme...dégouté ...espère que le projet que cela n'aboutira jamais</p> <p><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°4</i></p> |
| <p>Réponses de l'APIJ</p> <p>>...La sécurité, à l'intérieur comme aux abords ... est un point de vigilance majeur pour l'APIJ.</p> <p>>... surveillance et présence accrue des forces de sécurité intérieure.</p> <p>> ... les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas ...d'insécurité supérieure à la moyenne.</p> | |
| <p>6-</p> <p>lundi 9 janvier 2023 à 17h31</p> | <p>> Notre activité aéromodéliste située sur la piste désaffectée 05/23 nous empruntons le chemin de Crouy pour rejoindre sur la piste. Il y aurait-il des restrictions voir plus lors des transferts de personnes?</p> <p>> Le bruit généré par l'activité aéromodéliste a-t-il été pris en compte dans le choix du site?</p> <p>> Quelle est la réglementation applicable ? Des dispositions constructives permettent elles d'atteindre des niveaux de bruit suffisamment bas dans les bâtiments composant le centre pénitentiaire sans nécessité de réduction des activités modélistes ?</p> <p>>...Le brouillage en vigueur ... impactera-t-il les activités aéromodélistes.</p> <p>>... disposons d'un AIP et échappons à la loi n° 2016-1428 du 24/10/2016...</p> |

Réponses de l'APIJ

> **les transferts de personnes détenues ne nécessitent pas la mise en place de restriction de circulation**chemin du Crouy, qui restera ouverte ...

> **Les nuisances sonores générées par la proximité de l'aérodrome ... et des activités ... pratiquées ont été prises en compte dans le choix du site.** une partie du site ...le nord et l'ouest est comprise dans la zone D du plan d'exposition au bruit (PEB) ...où, les constructions sont autorisées « sous réserve ... le reste du site (approximativement, le sud et l'est du site) n'est pas concerné...**positionnement de l'établissement sur la partie sud ...** et dans ce scénario, les emprises ... sont **hors de tout zonage défini dans le PEB de l'aérodrome de Persan – Beaumont.**

> **...nombreux textes régissent les normes de protection acoustique ...**notamment, les cellules des détenus étant assimilées à des locaux d'habitation, les deux arrêtés suivants peuvent être mentionnés :

l'arrêté du 30 juin 1999 ...et l'arrêté du 30 mai 1996 ...des études acoustiques seront menées ...

> **l'impact du brouillage ...** sur l'activité d'aéromodélisme, ... les **fréquences WIFI 2400 et WIFI 5800 peuvent interférer avec les drones et aéromodèles ...** mais la **distance séparant la limite parcellaire ...et la zone de pratique actuelle, ...supérieure à 250 m ...** serait suffisante pour que les aéromodèles ...

> **APIJ n'est pas compétente pour répondre à votre question concernant l'application de la loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016** ..elle a sollicité l'administration pénitentiaire afin qu'elle instruisse votre interrogation et vous communiquera, dès qu'ils seront connus, les résultats de cette analyse juridique.

7- Anonyme

Ayant du partir à 21H15, voici ce que j'ai retenu de cette réunion :

le mardi 10 janvier 2023 à 10h14

>1°...Concernant **la sécurité aux abords de la prison**, les agents pénitenciers interviennent ... rayon de 50m autour de la prison (jusqu'au parking). **L'APIJ n'intervient pas sur le renforcement ... gendarmerie (peut être qu'un des 2 préfets des 2 régions ...** lequel ? quand? comment ? ... le maire ne pourra pas embaucher un autre policier municipal,...

exposition des habitants limitrophes aux passeurs de colis sciemment.

>2°... concernant le réseau routier,... il sera **impossible d'atteindre le tribunal de Pontoise en 30 min...**comme dit au cours de la réunion publique...**le réseau est d surchargé. ... le surplus ajouté grâce à la prison vous importait peu** (un en plus, un peu moins... tant pis pour nous).

>3°... **L'hôpital de Beaumont ... ferme progressivement** et rapatrie les malades sur Pontoise, peut importe l'enveloppe délivrée, tout est décidé...l'APIJ n'aucun pouvoir dessus. ...le personnel ne pourra faire suivre correctement les détenus...pas garant de leur prise en charge médicale?

>4°... **Quand le site SEVESO** passera en niveau supérieur, comment assurerez vous la sécurité des détenus?

>5°... **Pas de cette prison, ...quelle compensation de la dépréciation du foncier ?**

vous faites la prison même si les critères ne sont pas respectés, ...discours "nous allons vivre ensemble, bla bla bla..."

... vous n'avez aucun pouvoir sur tout les problèmes que cela va engendrer... vous importe peu , ... la commune va mourir.

Réponses de l'APIJ

> **...Certains enjeux ...** ne sont pas de la compétence de l'APIJ... **elle a déjà engagé et mènera des discussions ... pour apporter les solutions les plus adaptées... La CP entend associer le public le + en amont possible ...**pour débattre ...et apporter des adaptations éventuelles. La CP est le **temps de l'écoute du porteur de projet ;** il n'est pas celui des **réponses définitives ...**

> **...Concernant le choix du site, ...réponse déjà faite**

> **...La sécurité, à l'intérieur comme aux abords d'un établissement pénitentiaire, ... réponse déjà faite**

les modalités d'intervention seront progressivement définies d'ici la livraison de l'établissement. Le site... étant situé uniquement dans le Val-d'Oise, le préfet de ce département assurerait en cas de besoin l'interface et la coordination avec les autorités préfectorales de l'Oise.

> **...impact du projet sur les trafics routiers,** l'APIJ a réalisé une étude de trafic modélisant les évolutions potentielles ...elle intègre les projets connus amenés à se développer sur le territoire ... **elle montre que des aménagements seraient nécessaires pour fluidifier la circulation indépendamment de la réalisation du projet pénitentiaire et préconise la transformation du carrefour du Bel Air en carrefour giratoire et le passage à deux voies de certaines bretelles d'accès au giratoire des Quatre chemins.** aménagement de ces carrefours, qu'il s'agisse de la solution technique, du phasage ou des financements, sont en cours de discussion avec le Conseil départemental du Val-d'Oise.

> **...l'hôpital de Beaumont-sur-Oise, ...** l'hôpital Nord-Ouest Val-d'Oise (NOVO), comprenant Pontoise, Beaumont/Oise ...Magny-en-Vexin,... sont intégrés dans le « plan d'actions pour le Val-d'Oise » et le « Ségur de la Santé » L'État apporte un soutien massif à la modernisation de l'offre de soins, ... dont 51 millions d'euros le seul site de Beaumont-sur-Oise.

> **... Beaumont/Oise n'a pas vocation à fermer...** les investissements ... réalisés s'inscrivent plus précisément dans l'objectif de pérenniser et conforter les activités de Médecine-Chirurgie-Obstétrique. ...la modernisation vise un développement de la chirurgie ambulatoire, l'endoscopie, ...et l'élargissement de l'offre de chirurgie ambulatoire Il vise également à rénover et moderniser la maternité, ...

> **...La gestion des soins en détention,** les établissements ... possèdent des unités sanitaires qui assurent des actions de prévention, de diagnostic et de soins... assurant notamment des consultations de médecine générale et de spécialités, (dentaires ...), des soins

psychiatriques ... et des actions d'éducation et de prévention...permettant de prodiguer le plus de de soins possibles en détention ... **le renforcement éventuel du centre hospitalier pour répondre aux besoins induits par l'établissement pénitentiaire sera défini d'ici la livraison de l'établissement, dans le cadre d'un comité de pilotage préfectoral.**

>...le site SEVESO (seuil bas) ... est situé à + 3 km du site...distance qui permet de garantir l'absence de contre-indication entre les activités industrielles et l'implantation de l'établissement pénitentiaire... dans l'hypothèse ...d'une transformation du site SEVESO en seuil haut,...instruction d'un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploitation... instruit par l'inspection des installations classées avant soumis à une **enquête publique... et autorisation (éventuelle) délivrée par le Préfet** notamment au regard de l'**incidence sur le projet de centre pénitentiaire. En cas d'incompatibilité, cette autorisation ne pourrait être accordée.**

>...**indemnisation de la perte de valeur mobilière n'est pas avérée... réponses déjà faites...**mais l'APIJ cherche, notamment au cours de cette phase de CP, à **enrichir le projet et améliorer son intégration dans son environ-nement en l'adaptant, autant que possible, aux besoins du territoire.**

>... **question de l'évolution des prix de l'immobilier, réponse donnée plus haut**

8- Anonyme

>... notre avis concernant la prison du pays de Berne...**pas favorables à ce projet.**
... avons acheté dans le pays du Thelle ...prix de l'immobilier hauts)...**calme, pour élever futures enfants dans un cadre paisibles.** ... avons quitté la ville (et optons pour les transports en commun...)... avons **consenti à des sacrifices pour cette tranquillité...si précieuse.**
>... **la construction ... aura des conséquences négatifs sur la valeur du foncier...**nous ne souhaitons pas subir les effets secondaires d'un tel projet : **bruits des prisonniers, détérioration de la réputation de notre commune, insécurité, le financement de ce projet, etc...**
>...**il existe des zones moins habitées plus propice à ce projet. ...**

mardi 10 janvier 2023 à 18h59

Réponses de l'APIJ

>**La sécurité, à l'intérieur comme aux abords d'un établissement pénitentiaire, ... réponde déjà apportée.**

> **les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP),** affectées à la surveillance du site, peuvent désormais procéder au contrôle des personnes ...**réponse déjà apportée.**

>**les nuisances sonores...constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, pas d'actualité dans les nouveaux programmes** ...notamment par les mesures de sécurisation ... **la mise à distance du bâti** accueillant les personnes détenues ... **le téléphone dans chaque cellule** contribuent ...à la limitation des nuisances sonores...**la conception de l'établissement ...tel le positionnement des bâtiments... des cours de promenade ... l'orientation des fenêtres ...tendent à limiter ... les co-visibilités , les discussions entre détenus et l'exté-rieur...des études acoustiques seront menées** pour que la conception de l'établissement tienne compte des habitations environnantes.

>**réputation de la commune, l'APIJ a souscrit à la demande ... d'enlever le nom de Bernes-sur-Oise de la dénomination de la future construction...**le site de Bernes-sur-Oise, se situant au nord de l'Île-de-France...il a été retenu **l'appellation « Centre pénitentiaire Nord Francilien »**, ... écho à la dénomination retenue pour le centre pénitentiaire existant "Sud francilien" (Réaux).

>**question de l'évolution des prix de l'immobilier, ...la réponse a déjà été donnée**

>**à titre indicatif, ... la commune d'Osny (sur laquelle est présente la maison d'arrêt du Val-d'Oise) pratique les mêmes prix/m² que Cergy ou Pontoise...communes limitrophes**

> **...le financement du projet...est entièrement pris en charge par l'État....qui finance également les incidences de tous les équipements et réseaux dont la création, l'agrandissement ou la requalification peut être explicitement et exclusivement liée à l'établissement.** ...si la collectivité (ou le concessionnaire) utilise cette opportunité pour améliorer les équipements ... l'Etat participera selon une quote-part à déterminer dans le cadre d'un conventionnement avec l'APIJ...**les personnes incarcérées sont prises en charge à 100 % par l'Etat et ne génèrent donc aucune charge pour les finances communales.**

>**le choix du site, ...la réponse à déjà été donnée**

...les conclusions concernant les autres sites étudiés sont indiquées en page 31 du dossier de concertation ...

9-

le lundi 16 janvier 2023 à 01h05

NON A LA CONSTRUCTION DE TOUJOURS PLUS DE PRISONS!
Voir document ... joint

>... **L'extension du parc carcéral est présentée ... depuis des décennies, comme l'une des principales réponses pour lutter contre la surpopulation carcérale et l'indignité des conditions de détention.... ineffectivité a été largement été documentée** par les institutions européennes et les organisations et associations du monde prison-justice...

... pas un pays où la construction de prisons s'est avérée être la solution. En France, ... l'augmentation continue du nombre de places de prison ces trente dernières années, l'inflation carcérale est telle que la surpopulation dans les prisons est encore d'une actualité criante. Sans corrélation avec l'évolution de la délinquance, la hausse du nombre de personnes détenues semble s'expliquer par des orientations de politique pénale de plus en plus répressives. Qui refusent de tirer les leçons d'une réponse carcérale coûteuse et contre-productive, alors que d'autres solutions – dessinées notamment au niveau européen – existent

>...**La surpopulation carcérale atteint aujourd'hui une moyenne de 115% au niveau national, et 135% dans les maisons d'arrêt (où se concentre la surpopulation). Près de 1600 détenus dormant sur des matelas posés au sol. Et au total, 39 établissements ou quartiers affichent un taux d'occupation supérieur ou égal à 150% (contre 30 en**

| | |
|--|---|
| | 2000)...les pouvoirs publics ont construire toujours +de prisons: entre 1990 et 2020, le nombre de places de prison est passé de 36 615 à 60 775... depuis 30 ans, nombre de places de prison et nombre de prisonniers évoluent parallèlement : + 24 160 places nettes ; + 24 572 personnes détenues... |
|--|---|

Réponses de l'APIJ

>...**Le choix des dispositifs judiciaires les plus adaptés à l'exécution de la peine ne relève pas du champ de compétence de l'APIJ** qui est celui du portage immobilier des opérations du ministère.

>...on peut noter que la méthodologie initiale d'élaboration du **programme de construction de 15 000 places de prison supplémentaires sur le territoire métropolitain et en outre-mer, dans lequel s'inscrit le projet de centre pénitentiaire nord francilien, a consisté en l'établissement d'une territorialisation des besoins, sur la base de projections départementales d'évolution de la population notamment.** Ces projections ont été retravaillées, en appliquant un correctif visant à prendre en compte les effets de la loi du 23 mars 2019 de programmation et de réforme pour la Justice, qui a minoré le besoin. La création de ce nouvel établissement pénitentiaire répond donc à un besoin à l'échelle du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris.

>...**la loi est le fruit d'un long processus de discussion, impliquant les professionnels de la Justice, dans le cadre des chantiers de la Justice, en 2017. Elle poursuit trois objectifs :**

- **La simplification des procédures et de l'organisation de la Justice ;**
- **L'amélioration du quotidien des professionnels de la Justice et du droit ;**

>...**Une meilleure protection des victimes, la lutte contre la délinquance du quotidien et la prévention de la récidive.**

>... **ce dernier objectif**, un certain nombre de mesures sont venues compléter le **panel des peines, aux côtés de la peine de prison.**

>**le programme « 15 000 places » contribue à l'amélioration des conditions de détention**, notamment en permettant la **rénovation de certains établissements, la fermeture d'établissements qui ne sont plus adaptés** à la prise en charge des personnes détenues ou encore en réduisant la surpopulation carcérale.

| | |
|-------------------------------------|---|
| 10 – mardi 24 .01.2023/11h15 | L'AUAPB...suit ... ce projet et est présente dans toutes les réunions de concertation ou autres sollicitations qui pourraient concerner nos activités. Elle reste en contact permanent avec Monsieur le maire de Bernes sur Oise. ...demandons que le Ministère de la Justice en liaison avec la DGAC nous écrivent pour nous certifier officiellement qu'aucune restriction ni interdiction n'interviendront sur la pratique de toutes nos activités aéronautiques notamment celles des aéromodélistes et des paramoteurs situées à 800 mètres du futur site. |
|-------------------------------------|---|

Réponses de l'APIJ

>...**Préalablement ... l'APIJ a engagé des discussions avec DGAC et l'administration pénitentiaire...est ressortie l'application de l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations** et des rassemblements de personnes et d'animaux, une **marque d'interdiction de survol** (sauf pour les besoins du décollage ou de l'atterrissage et des manœuvres qui s'y rattachent) **sur une hauteur minimale de 300 m serait à apposer au droit de l'établissement pénitentiaire** pour des raisons de sécurité publique. Cette contrainte ne s'applique pas aux manœuvres de décollage ou d'atterrissage...**sans impact sur les circuits de piste existants.** De surcroît, le site d'étude n'est pas situé à l'aplomb des différents circuits de piste de l'aérodrome de Persan – Beaumont.

>...**Les échanges avec l'AUAPB montrent trois activités étaient susceptibles d'être impactées par le projet : la voltige, les paramoteurs et l'aéromodélisme.**

> **la voltige**, la carte ... transmise montre que la zone de pratique pourrait tangenter le site d'implantation ...mais le protocole d'accord relatif à l'utilisation de l'activité de voltige 6204 de Persan – Beaumont précise **que l'activité s'exerce à une altitude minimale de 1800 pieds soit environ 550 m....**donc au-dessus de l'altitude associée à la marque d'interdiction de survol précédemment évoquée.

>... **les paramoteurs, en attente du périmètre de la zone dédiée à cette pratique....mais cette zone semblerait inclure l'angle sud-est du site d'étude.** Si cette information devait se confirmer, une légère réduction du périmètre dédié à cette pratique serait nécessaire du fait de l'interdiction de survol de l'établissement pénitentiaire.

> **...la zone de pratique l'aéromodélisme, est distant de l'AFPA ...est supérieure à 250 m est suffisante** pour que les activités aéromodélistes ne soient pas impactées par le brouillage ... en restant sur leur périmètre actuel.

>...**L'implantation du projet est compatible avec le maintien des activités actuellement pratiquées** à l'aérodrome de Persan – Beaumont (modulo une éventuelle légère réduction du périmètre de l'aire utilisée par les paramoteurs).

>... **l'APIJ sollicitera l'administration pénitentiaire et la DGAC** pour vous apporter confirmation des conclusions exposées précédemment... et à votre disposition pour échanger dans le cadre de réunions de travail ...

| | |
|--|--|
| 11- mardi 24 janvier 2023 à 15h31 | Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°12 et N°36 Délibération du Conseil Municipal / Boran-sur-Oise / séance du mardi 17 janvier 2023 |
|--|--|

| | |
|--|---|
| <p>12-</p> <p>mardi 24 janvier 2023 à 15h31</p> | <p>Les problèmes soulevés dans la délibération du 17.01.2023 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantation du projet est située à 500 m du territoire de Boran-sur-Oise ; - Boran-sur-Oise, est limitrophe de Bernes-sur-Oise n'a jamais été conviée aux réunions concernant ce projet - La commune possède 4 monuments classés ou inscrits ainsi qu'un site naturel inscrit (vallée de la Nonette). - Boran-sur-Oise est membre du PNR Oise-Pays de France depuis 2004, - La commune situe un « corridor écologique », dans un périmètre proche du projet - Boran-sur-Oise représente un atout majeur touristique pour la communauté de communes Thelloise - l'installation avec murs de 6m de haut et éclairage jour et nuit... nuira à l'environnement et au tourisme... <p>>Demande l'annulation du projet</p> <p><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°11 , N°36</i></p> |
|--|---|

Réponses de l'APIJ

>...la commune est effectivement située à **environ 500 m à vol d'oiseau de la limite parcellaire du site...mais la lisière nord-ouest de la ville se situe à près de 3,5 km du site.** ... le futur établissement ... situé bien au-delà du périmètre de protection de 500m des monuments inscrits ou ...**Le site naturel inscrit de la vallée de la Nonette** ...situé sur l'autre rive de l'Oise... **au plus proche, à environ 4 km du site d'études**...le site pour le projet pénitentiaire est situé en dehors du PNR. Les études ... n'ont ainsi pas révélé, à ce stade, d'enjeu particulier vis-à-vis du patrimoine remarquable.

>...**les continuités écologiques, du SRCE d'Ile-de-France et du SRCE de Picardie n'identifient aucun corridor écologique au droit du périmètre d'étude**... hypothèse où le corridor écologique ... nous aurait échappé et afin de correctement apprécier cet enjeu écologique d'importance, nous vous prions de bien vouloir nous préciser sa localisation.

>...**diagnostic écologique** (sur une période d'un an couvrant les 4 saisons), a été engagé ...pour évaluer les impacts du projet sur la faune et la flore...il s'intéresse en particulier aux zonages de protection et d'inventaires et à la trame verte et bleue. Les résultats de cette étude seront intégrés à la future étude d'impact du projet.

>...**L'APIJ prend note des enjeux de co-visibilité que vous soulevez et des attentes en matière de réduction ... des impacts visuels du projet.** ...du fait de la distance importante entre la ville de Boran-sur-Oise et le site d'étude, la perception des éventuelles co-visibilités serait fortement atténuée... mais nous faire part de toute proposition susceptible d'améliorer l'insertion paysagère du projet.

>...**s'agissant de la pollution lumineuse**, ... il est nécessaire **d'éclairer le mur d'enceinte en permanence pour des raisons de sécurité**, ... l'éclairage est principalement dirigé sur l'intérieur...des mesures d'atténuation sont mises en œuvre, ...

>...une **étude d'insertion paysagère et une étude de pollution lumineuse** seront réalisées et intégrées à la future étude d'impact du projet...

| | |
|--|--|
| <p>13-</p> <p>mardi 24 janvier 2023 à 18h47</p> | <p>Nous nous opposons au projet...si le projet devait arriver à son terme de nombreuses familles avec enfants de Boran-sur-Oise déménageraient....</p> |
|--|--|

Réponses de l'APIJ

> **la CP permet d'échanger ...sur l'opportunité du projet...au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition.** ... le maître d'ouvrage indiquera ensuite s'il entend poursuivre le projet...et les prochaines étapes.

> **le projet répond à un enjeu national**, la lutte contre la **surpopulation carcérale en France**... et **conventions internationales** que la France a ratifiées :

- des conditions dignes de détention pour les personnes détenues ;
- des conditions de travail requalifiées pour le personnel pénitentiaire .., qui vivent ...des situations difficiles dues à la sur-population ...et de la vétusté ...
- des conditions acceptables d'accueil des familles.

>.. **les prisons sont des institutions sociales indispensables ...à la société**, comme les écoles, universités, hôpitaux, tribunaux... l'APIJ est conscience de l'**impact** ... de ces constructions dans le paysage... de nombreux d'établissements sont parfaitement **intégrés dans leur environnement local**, ... nouveaux projets ont une meilleur insertion dans le paysage.

| | |
|---|---|
| <p>14- Anonyme</p> <p>le mardi 24 janvier 2023 à 19h15</p> | <p>La construction de ce centre pénitentiaire va faire perdre de la valeur à mon bien. Cela nuira à ma tranquillité, ce pourquoi j'ai quitté la banlieue parisienne... nous sommes tranquille dans nos belles campagnes, cela doit durer. NON à l'implantation de ce site !</p> |
|---|---|

Réponses de l'APIJ

>...**La sécurité, à l'intérieur comme aux abords d'un établissement pénitentiaire**...réponse déjà donnée

>...**les détenus seront maintenues à l'intérieur de l'établissement et son niveau de sûreté sera en cohérence avec le profil des**

personnes qui y seront incarcérées. ...réponse déjà apportée

>... **loi de programmation et de réforme pour la Justice du 23 mars 2019, les équipes locales de sécurité pénitentiaire...** réponse déjà apportée

> **...les nuisances sonores, existaient sur d'anciens établissements pénitentiaires, les nouveaux programmes immobiliers pénitentiaires visent à les réduire, ...réponse déjà donnée**

>**question de l'évolution des prix de l'immobilier... réponse déjà donnée**

> **...des exemples montrent que le prix moyen au mètre carré ...de la commune d'Osny (maison d'arrêt du Val-d'Oise) est identique aux communes limitrophes de Cergy ou Pontoise. ... réponse déjà donnée**

>**...choix du site privilégié de Bernes sur Oise, ... réponse déjà donnée**

>**...Les conclusions concernant les autres sites étudiés sont indiqués en page 31 du dossier de concertation... réponse déjà donnée**


| | |
|--|--|
| <p>15-</p> <p>mardi 24 janvier 2023 à 21h44</p> | <p>Contre la construction du centre pénitentiaire nord francilien</p> |
|--|--|

Réponses de l'APIJ

>... La période de CP permet **d'échanger pleinement sur l'opportunité ...réponse déjà donnée**

>... **enjeu national**, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, ... **réponse déjà donnée**

>... **prisons sont des institutions sociales indispensables au bon fonctionnement de la société... réponse déjà donnée**

| | | |
|---|---|---|
| <p>16 –</p> <p>jeudi 26 janvier 2023 à 09h19</p> | <p>> nous avons quitté le Val d'Oise et acheté à Morangles pour être au calme et offrir un cadre sécuritaire à notre famille... les délinquants et criminels... viennent nous importuner aussi proche de chez nous.</p> <p>>... n'avons pas envie d'une prison à proximité ... et de SUBIR tous les désagréments que cela comporte.</p> <p>>...bruit des prisonniers qui crient à longueur de journée ? .. la prison d'Osny, est très bruyante, surtout le soir...</p> <p>>...l'implantation du site est sur les hauteurs, le bruit portera loin.</p> <p>>...les chemins agricoles autour du site, seront-ils encore accessible à tous ?</p> <p>>... Les passeurs de colis circuleront par Morangles sur le chemin du cimetière pour accéder à l'arrière de la prison.</p> <p>>...Contre l'implantation de cette prison aussi proche de nos villages de campagne.</p> <p>>... Le confort de criminels m'importe peu, mais celui de ma famille est primordial... des zones d'implantation certain-ement ...loin de tout.</p> |  |
|---|---|---|

Réponses de l'APIJ

>...**La sécurité, à l'intérieur comme aux abords d'un établissement pénitentiaire, ... réponse déjà donnée**

>... **les personnes détenues... maintenues à l'intérieur de l'établissement et le niveau de sûreté en cohérence avec le profil des personnes réponse déjà donnée**

> ...les programmes... prévoient l'équipement de **chaque cellule avec un téléphone** et la mise en place des **systèmes de brouillage.**

>...**les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP).. peuvent désormais procéder au contrôle des personnes... réponse déjà donnée**

>... **les chemins agricoles, tout comme le chemin de Crouy, ceux-ci resteront accessibles au public...l'APIJ est l'écoute de toute proposition susceptible de répondre à ces deux attentes.**

> **...les nuisances sonores, ... réponse déjà donnée**

>... **le site d'étude n'est pas en hauteur ... sur partie basse des emprises actuelle du centre AFPA.** ... Morangles située de l'autre côté de la ligne de crête préservée des nuisances sonores... **des études acoustiques seront menées** pour que la conception de l'établissement tienne compte des habitations environnantes.

>...**concernant le choix du site, ... réponse déjà donnée**

>...**conclusions concernant les autres sites étudiés** sont indiquées en page 31 du dossier de concertation ...sur le site de la concertation : <https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/documents?box=4353>

| | |
|---|---|
| <p>17-</p> <p>vendredi 27 janvier 2023 à 17h20</p> | <p>Association Agréée au niveau départemental ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pollution lumineuse ...activité d'enseignement uniquement diurne ...1 km des villages les plus proches ... préservé de la pollution lumineuse...sera impacté par l'éclairage des voiries et projecteurs du centre ... mesures sont |
|---|---|

| | |
|--|---|
| | <p>souhaitables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leds de couleur jaune, - éclairage des lampadaires des parkings commandé par cellule de détection, etc... <p>Vu l'impact sur la faune nocturne (chiroptères, insectes pollinisateurs ou non, etc...), des mesures de compensation complémentaires s'imposent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faune et flore ...résultats de l'enquête de milieu ... pas rendus... prématuré de se prononcer sur l'impact de cette implantation. • Zone humide a été inventoriée sur des critères pédologique...sera imperméabilisée. Sa compensation s'impose. Les espaces naturels qui subsisteront sur le site ne sont guère favorables. Une compensation externe, par exemple en basse vallée de l'Oise, serait plus adéquate. • Espaces boisés : 3 espaces boisés classés (EBC) existent sur le site... deux devraient être défrichés...la compensation sur site pourrait être réalisée, soit par agrandissement de l'espace non défriché, soit par la constitution de haies. • Impact paysager : habitants du Mesnil-en-Thelle comme de Morangles se montrent très sensibles à l'impact visuel. Il serait judicieux de casser les perspectives visuelles en renforçant les haies existantes et en en créant de nouvelles sur les terrains appartenant à l'état, dans le périmètre du centre comme sur celui de l'AFPA... • Pollution sonore ...habitants de ces mêmes villages redoutent la pollution sonore du centre. ... haies et des espaces boisés peuvent faire écran et contribuer à la réduction de ces nuisances. • Terres agricoles ...des hectares de terres agricoles fertiles seront à nouveau imperméabilisés. Quelles compensations sont envisagées ? • Eaux usées : La pollution domestique de plus de mille équivalents habitants sera rejetée. ...absence de précisions quant à la solution choisie, traitement sur site ou raccordement ? • Intérêt de haies pour la biodiversité ...site est très propice à la réalisation de haies aux abords du centre pénitentiaire...l'intérêt paysager et la réduction des bruits, elles sont très favorables au développement de la biodiversité... comporter un talus et être plantées d'essences diverses avec des strates arborescentes, arbustives et herbacées ... terrain privilégié de chasse pour les animaux ... et améliorent le bilan carbone du centre. |
|--|---|

Réponses de l'APIJ

>... vos nombreuses propositions... permettent d'enrichir les réflexions sur le projet...un certain nombre d'études sont en cours ou seront engagées...afin d'alimenter l'étude d'impact du projet... en complément du diagnostic écologique (sur une période d'un an couvrant les 4 saisons) que vous évoquez, **des études relatives à la pollution lumineuse et à l'insertion paysagère ...une étude acoustique seront réalisées** par un bureau d'étude indépendant et intégrées à la future étude d'impact du projet, afin d'apprécier au mieux ces enjeux liés au projet.

>...**la gestion de la pollution lumineuse, ... programmes immobiliers imposent les...LED** ainsi qu'à des teintes chaudes (température de couleur inférieure ou égale à 3 000 K), pour les éclairages extérieurs... pour les zones de stationnements, ... **parking des visiteurs n'est pas éclairé la nuit durant les plages horaires trop éloignées des heures d'activité.** ...pour la **sécurité, un éclairage minimal est nécessaire, au droit du parking du personnel.**

>...**l'impact sur le milieu agricole**...étude préalable agricole sera également réalisée... pour définir les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs ... sur l'activité agricole ... et **si besoin des mesures de compensation collective** visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.

>... **traitement des eaux usées générées par l'établissement,** ... n'est pas défini à ce jour et différentes options peuvent être envisagées :

- raccordement au réseau de gestions des eaux usées d'une des communes voisines ou
- création d'une station d'épuration sur site.

... analyse technico-économique sera réalisée, en lien avec les collectivités et syndicats de gestion des eaux concernés, ... pour déterminer la meilleure solution pour l'ensemble de la collectivité.

>...**site d'étude ne sera pas intégralement artificialisé en cas de réalisation du projet.**

| | |
|---|---|
| <p>18-Anonyme</p> <p>le vendredi 27 janvier 2023 à 19h19</p> | <p>>...habitant Boran-sur-Oise ... apprécie sa qualité de vie et sa tranquillité, elle s'étolera sans aucun doute avec l'implantation d'une prison.</p> <p>>... valeur des biens immobiliers va dégringoler et à priori rien n'est prévu pour compenser cela.</p> <p>>...Je ne vois pas du tout en quoi c'est optimal d'implanter une prison si près de nos petits villages !</p> |
|---|---|

Réponses de l'APIJ

>...**La sécurité, à l'intérieur comme aux abords d'un établissement pénitentiaire, ... réponse déjà donnée**

>... **les personnes détenues... maintenues à l'intérieur de l'établissement et le niveau de sûreté en cohérence avec le profil des personnes réponse déjà donnée**

> les programmes... prévoient l'équipement de **chaque cellule avec un téléphone** et la mise en place des **systèmes de brouillage.**

>...**les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP).. peuvent désormais procéder au contrôle des personnes...** *réponse déjà donnée*

> **...les nuisances sonores, ... réponse déjà donnée**

| | |
|---|--|
| <p>... le site d'étude est distant, à vol d'oiseau, d'environ 3,5 km des premières habitations de la commune de Boran-sur-Oise. ... des études acoustiques seront menées pour que la conception de l'établissement tienne compte des habitations environnantes.</p> <p>>...pas prévu d'indemnisation liée à une hypothétique perte de valeur mobilière en lien avec l'installation de l'établissement pénitentiaire... mais l'APIJ cherche, ... cherche à enrichir le projet et améliorer son intégration dans son environnement en l'adaptant, autant que possible, aux besoins du territoire.</p> <p>>...concernant la question de l'évolution des prix de l'immobilier... ... réponse déjà donnée</p> <p>... mais aucune étude ne permet d'établir de corrélation entre le prix d'un bien immobilier et sa mitoyenneté avec un établissement pénitentiaire...</p> <p>>...des exemples montrent que le prix moyen au mètre carré ...de la commune d'Osny est le même que dans les communes limitrophes de à Cergy ou Pontoise...</p> <p>>... le choix du site, celui-ci résulte de la prise en compte de nombreux critères et enjeux : ... réponse déjà donnée</p> <p>>...conclusions concernant les autres sites étudiés sont indiquées en page 31 du dossier de concertation ... téléchargeable sur le site de la concertation : https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/documents?box=4353</p> | |
| 19- | <p>>... nous ne pouvons pas solliciter plus de places de détentions et refuser qu'un établissement pénitentiaire soit construit.</p> <p>... résultats électoraux dans le département font ressortir un fort intérêt et une demande en matière de sécurité.</p> <p>>...La politique pénitentiaire est un des outils de la politique sécuritaire dans son ensemble.</p> <p>>...cet établissement pénitentiaire permettra la création d'emplois stables, tant pour les fonctionnaires qui y seront affectés que pour les prestataires extérieurs.</p> |
| <p>Réponses de l'APIJ</p> <p>>... nous confirmons que la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et des retombées économiques pour le territoire, tant en phase de chantier qu'à long terme au cours de l'exploitation de l'établissement. >... phase de chantier, les entreprises ... devront avoir un recours important à des heures d'insertion.</p> <p>>... la phase d'exploitation, on estime qu'environ 535 emplois seront nécessaires pour le fonctionnement de l'établissement. Ces emplois se répartissent de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environ 395 emplois directs au sein de l'établissement ... surveillants pénitentiaires, ...personnels administratifs et d'encadrement...personnels de santé et d'enseignement... et des emplois privés, pour les fonctions supports délégués à un prestataire (restauration, blanchisserie, entretien-maintenance, ...) - environ 140 emplois indirects et induits : liés à l'augmentation des effectifs dans les services publics et associations intervenant auprès des publics pénitentiaires, ainsi qu'à l'augmentation de la consommation locale. | |
| 20- vendredi 10 février 2023 à 11h50 | <p>>...habitant de Boran sur Oise.</p> <p>>...l'équipe municipale a délibéré sur cette implantation d'établissement pénitentiaire le mardi 17 janvier...délibération du 17.01.2023 envoyée le 24 janvier ...</p> <p>>...adhère complètement à tout ce qui a été dit et écrit sur cette délibération et je l'approuve avec conviction. J'espère que cette délibération aura du poids dans ce projet et que l'APIJ tiendra compte de toutes les remarques faites dans cette délibération qui s'oppose à ce projet et qui en demande l'annulation. Le territoire de Boran-sur-Oise est à 500 m de ce projet de construction d'établissement pénitentiaire.</p> |
| <p>Réponses de l'APIJ</p> <p>Nous avons bien reçu la délibération du Conseil municipal de votre commune, déposée ... le 24 janvier 2023 sur le registre dématérialisé de la concertation préalable. Nous y avons apporté une réponse le 15 février 2023 que nous vous invitons à aller consulter sur le site de la concertation (onglet « Les Contributions » : https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/contributions?box=4353 – Contribution n°12).</p> | |
| 21- le vendredi 10 février 2023 à 12h15 | <p>>... en 2021 vous aviez le projet de construire cette prison sur des champs et à proximité de Belloy- en -France en disant que c'était le meilleur endroit car pas mal pollué ! ... l'opposition des habitants du secteur, vous a fait abandonner cette commune... pour faire le projet ...près de sites classés et le Parc naturel régional de l'Oise ?</p> <p>>...Je ne comprends pas votre logique ! Je suis contre ce projet</p> <p>https://actu.fr/ile-de-france/belloy-en-france_95056/val-d-oise-l-etat-veut-construire-une-nouvelle-prison-sur-le-terrain-pollue-de-belloy-en-france_40121640.html</p> <p>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°22 , N°33</p> |
| 22- Anonyme vendredi 10 février 2023 à 15h35 | <p>>... en 2021 vous aviez le projet de construire cette prison sur des champs et à proximité de Belloy- en -France en disant que c'était le meilleur endroit car pas mal pollué ! Suite mobilisation des habitants de ce secteur, vous avez abandonné pour l'installer le projet, près de sites classés et le parc naturel régional de l'Oise ?</p> <p>>...Je ne comprends pas votre logique ! Je suis contre ce projet; bien à vous</p> |

https://actu.fr/ile-de-france/belloy-en-france_95056/val-d-oise-l-etat-veut-construire-une-nouvelle-prison-sur-le-terrain-pollue-de-belloy-en-france_40121640.html

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°22 , N°33

Réponses de l'APIJ

>... un site étudié est **situé sur la commune de Belloy-en-France** ...dans le périmètre du Parc Naturel Régional Oise – Pays-de-France... mais l'analyse de ce site a montré que :

- **Les habitations les plus proches étaient situées à 150 m du périmètre identifié.**
- **la consommation 12 ha environ de terres agricoles.**
- **une forte co-visibilité** ... vers le monument historique du Château de Franconville-aux-Bois et son alignement d'arbres, qui est un site classé.
- **un corridor écologique au sud du site.**
- **la charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France** ... renforçant l'importance des enjeux environnementaux.

Pour ces **différentes raisons, le site de Belloy-en-France n'a in fine pas été privilégié pour l'implantation du projet.**

>...**Le choix du site résulte de la prise en compte de nombreux critères et enjeux** : ... auxquelles le site de Bernes-sur-Oise, répond...
réponse déjà donnée

>...**Les raisons de l'identification du site de Bernes-sur-Oise** comme site préférentiel et les conclusions concernant les autres sites étudiés sont indiquées en pages 31 à 33 du dossier de concertation ... téléchargeable sur le site de la concertation :

<https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/documents?box=4353>

23-

le vendredi 10 février
2023 à 16h55

Motion d'opposition au projet d'implantation d'une maison d'arrêt à Bernes-sur-Oise:

- **Votée à l'unanimité lors du conseil communautaire du 8 février 2023**

Réponses de l'APIJ

>...**la concertation préalable est très amont de conception du projet**... n'est pas anormal que de nombreux sujets, en interface ... ne soient pas déterminés ...de plus les échanges...les contributions émises lors de la CP permettent de nourrir ... la construction du projet. Ces **sujets transverses seront traités au cours des étapes ultérieures du projet.**

>... **concernant la question du dimensionnement des réseaux**, l'APIJ a engagé de premières études ...pour renforcement. ..., **elle est entrée en contact...avec les gestionnaires des différents réseaux concernés...la prise en charge des coûts induits par de tels travaux**, ... **l'État prend en charge financièrement les incidences de tous les équipements et les réseaux dont la création, l'agrandissement ou la requalification peut être explicitement et exclusivement lié à l'établissement.**

>...l'APIJ **cherche au cours de cette phase de concertation préalable, à enrichir ...à améliorer l'intégration du projet** dans son environnement ...et aux besoins du territoire.

>...**Impacts visuels et sonores** : l'APIJ **prend note de ces points** soulevés dans votre délibérationet vous invitons à nous **faire part de toute proposition susceptible d'améliorer l'insertion environnementale et paysagère du projet.**

>...**la sécurité, à l'intérieur comme aux abords d'un établissement pénitentiaire**, ...réponse déjà donnée

>...**desserte en TC de l'établissement**,... l'APIJ confirme que **l'offre de transport actuelle (avec une navette faisant un unique aller-retour par jour en semaine entre la gare de Persan-Beaumont et le centre AFPA) serait insuffisante** pour le bon fonctionnement ... qui doit pouvoir être accessible pour les parloirs et ce même pour les familles de détenus ne disposant pas de véhicule particulier. L'offre en transport en commun serait donc à renforcer... **des premiers échanges se sont tenus, préalablement au début de la concertation, avec la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise.** Ces échanges sont amenés à se poursuivre, en associant notamment Île-de-France Mobilités.

... **aucune solution n'est arrêtée...l'APIJ attend de la concertation de recueillir l'expression du public** sur la desserte TC afin d'adapter au mieux, en lien avec les autorités compétentes en la matière, la nouvelle offre aux besoins du territoire.

>...**l'impact du projet sur les trafics routiers**, l'APIJ a fait réaliser...**une étude de trafic modélisant les évolutions potentielles du trafic routier, avec et sans implantation de l'établissement pénitentiaire**... qui intègre les projets connus amenés à se développer sur le territoire (*zones d'activités, de logements, etc.*)... et certains carrefours (*notamment les carrefours de Bel Air et des Quatre chemins*) sont aujourd'hui encombrés et que cette situation s'aggraverait avant la mise en service du projet.

>...**Cette étude montre que des aménagements seraient nécessaires pour fluidifier la circulation indépendamment de la réalisation du projet pénitentiaire** et préconise :

- **la transformation du carrefour du Bel Air en carrefour giratoire et**
- **le passage à deux voies de certaines bretelles d'accès au giratoire des Quatre chemins.**

... **elle conclut à un effet marginal du projet de centre pénitentiaire sur les niveaux de trafics au droit de l'axe formé par les RD 1001 et 301.**

>...**les premiers échanges se sont déjà tenus avec le Conseil départemental du Val-d'Oise concernant les impacts du projet sur les trafics routiers et notamment au sujet des modalités d'aménagement de deux carrefours précités**, ...

| | |
|--|--|
| <p>>...l'APIJ a conscience que les effets du projet dépasseraient la frontière du département du Val-d'Oise et de la nécessité de les appréhender hors frontières administratives...l'engagement a été pris d'associer aux réflexions sur les questions de mobilités les partie-prenantes concernées du département de l'Oise.</p> | |
| <p>24- vendredi 10 février 2023 à 23h01</p> | <p>Je m'oppose totalement au projet de centre pénitentiaire.</p> |
| <p>Réponses de l'APIJ</p> <p>>...La période de CP permet d'échanger pleinement sur l'opportunité du projet et au public d'exprimer toutes les opinions y compris d'opposition. A l'issue de celle-ci, le maître d'ouvrage indiquera s'il entend poursuivre le projet et ses prochaines étapes.</p> <p>>... le projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, et est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers ...Réponse déjà donnée par ailleurs</p> <p>>... les prisons sont des institutions sociales indispensables au fonctionnement judiciaire et ...de la société, ... Réponse déjà donnée par ailleurs</p> | |
| <p>25- samedi 11 février 2023 à 17h48</p> | <p>>...Habitant de Boran sur Oise, nous ne comprenons pas le choix de la construction d'une prison à cet endroit. Nous disposons d'un cadre de vie rural.</p> <p>>...La présence de cette prison va augmenter la circulation des véhicules de façon conséquente et perturber les animaux sauvages. D'autant que le temps...pour se rendre à Cergy Pontoise est supérieur à 30 minutes.</p> <p>>... la prison est éclairée toute la nuit alors que nous sommes en plein cœur du parc naturel régional. Cette décision est dénuée de sens.</p> <p>>..Comment peut-on envisager un tel projet sans prendre en compte l'avis des habitants et des communes environnantes...</p> <p><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°26</i></p> |
| <p>Réponses de l'APIJ</p> <p>>...Le choix du site résulte de la prise en compte de nombreux critères et enjeux : ... Réponse déjà donnée par ailleurs</p> <p>...il ressort de ces études que le site de Bernes-sur-Oise, en densifiant un site déjà en grande partie artificialisé, offre le meilleur compromis entre les impacts sur le milieu agricole, sur le milieu naturel et sur le milieu humain. ...</p> <p>>... Les conclusions concernant les autres sites étudiés sont indiquées en page 31 du dossier de concertation ... sont téléchargeables sur le site de la concertation : https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/documents?box=4353</p> <p>>... schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Île-de-France et le SRCE de Picardie n'identifient aucun corridor écologique au droit du périmètre d'étude, ni du chemin de Crouy, qui constitue l'unique accès au site. En outre, ce chemin ne traverse aucun espace naturel objet d'un zonage réglementaire ou d'inventaire.</p> <p>>...pollution lumineuse, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence pour des raisons de sécurité,... Réponse déjà donnée par ailleurs</p> <p>>... étude de pollution lumineuse sera réalisée et intégrée à la future étude d'impact du projet ...un diagnostic écologique (sur une période d'un an couvrant les 4 saisons), a été engagé ... évaluer les impacts du projet sur la faune et la flore... qui s'intéresse en particulier à la trame verte et bleue. Les résultats de cette étude seront aussi intégrés à la future étude d'impact du projet.</p> | |
| <p>26- 11 février 2023 à 18h07</p> | <p>>..La protection de la nature ne semble qu'être qu'un concept pour nos dirigeants... comment envisager la construction d'une prison en pleine nature ?</p> <p>>... Les travaux, l'augmentation...du trafic, la pollution visuelle d'un bâtiment de plusieurs mètres de haut, vont perturber les animaux ... du fait des lumières allumées toute la nuit alors que toutes les communes alentour sont dans le noir...</p> <p>>... cœur d'un parc naturel régional... constat que les communes de l'Oise vont être les plus pénalisées par ce projet... avec des contraintes et sans aucun bénéfice...(Morangles, Neuilly en Thelle, Boran).</p> <p>>... intolérable de passer outre l'opinion des habitants de ces communes paisibles. Nous nous opposons à ce projet et ne resterons pas mes bras croisés. VOUS NE PASSEREZ PAS</p> <p><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°25</i></p> |
| <p>27- dimanche 12 février 2023 à 11h29</p> | <p>L'association...CMB pratique son activité sur la piste désaffectée (à proximité du projet de ... depuis 1965... plus grand club de la RP et le seul club du 95 à avoir une piste bitumée. Notre participation active dans le tissu associatif permet d'être reconnu de tous...dans diverses manifestations... . Nos activités attirent des jeunes qui bien souvent s'orientent vers des métiers de l'aéronautique, notre passion/loisir s'intègre parfaitement à la plateforme et nous partageons l'espace aérien avec les vols habités dont certains pilotes sont adhérents du CMB.</p> <p>Notre club est affilié à la...-FFAM (N° 780/3022), agréé jeunesse et sport (N° 95-02-S-27)...labellisé Ecole Française d'Aéromodélisme...activité est réglementée par art. R124-1 à R124-5 du code de l'aviation civile et ...articles D.136-7 et suivants du code de l'aviation civile et arrêté relatif à la formation exigée de télé pilotes d'aéronefs civils ...L'âge de</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>nos adhérents est : 32 de plus de 70 ans, 13 de 60 à 70 ans, 48 de 20 à 60 ans et 10 inférieurs à 20 ans.</p> <p>>... dans les différentes réunions de concertation notre activité modéliste ne serait pas impactée rien ne garantit par écrit ...si des contrainte nous sont imposée (l'obligation d'emporter un dispositif de signalement électronique)...</p> <p>notre activité deviendrait incompatible avec votre projet car nos 32 adhérents de plus de 70 ans partiraient et les autres seraient tentés de partir vers un des 17 clubs voisins qui sont exemptés du dispositif de signalement.</p> <p>>... conséquences d'une contrainte ...notre activité serait incompatible ...et entrainerait la délocalisation de nos installations... déménagement avec un coût d'environ 100 K€ et l'accès à un terrain 2 hectares (100mX200m) très contraint par rapport à nos besoins... le CMB est incapable seul de retrouver et financer</p> <p>>... activité s'inscrit dans l'histoire de l'aérodrome de Persan/Beaumont ...nous craignons de perdre ce « patrimoine » ...</p> <p><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°28</i></p> |
| <p>28-</p> <p>lundi 13 février 2023 à 09h04</p> | <p>...ci-dessous un complément d'informations de ma contribution N°27 :</p> <p>>... les contraintes du signalement électroniques engendrent à la fois des coûts importants (40€ par balise, sachant que la moyenne française est de plus de huit aéronefs par aéromodéliste) et des contraintes administratives disproportionnées (il est en effet quasiment impossible de faire passer une balise d'un avion à un autre. Le faire engendre des modifications sur le portail internet de la DGAC avec obligation d'être en possession du document amendé. Dans ces conditions et s'agissant d'une activité de loisir, nous risquons très probablement la perte de nos 32 adhérents de plus de 70 ans et les autres membres du CMB seraient tentés de partir vers un des 17 clubs voisins qui sont exemptés du dispositif de signalement.</p> <p><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°27</i></p> |
| <p>29-</p> <p>lundi 13 février 2023 à 23h53</p> | <p><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°30</i></p> |
| <p>30-</p> <p>le mardi 14 février 2023 à 00h04</p> | <p>Les points soulevés ... sont :</p> <p>>...Concertation préalable : L'association... déplore une seule réunion publique à Bernes-sur-Oise... ce projet d'intérêt général, requière une réunion publique dans la ville préfecture du département...demande le prolongement de l'enquête pour ce motif...</p> <p>>...Choix du site et conséquences : plusieurs sites étudiés...mais le choix de Bernes- sur-Oise fait (avant) concertation.</p> <p>>...Conséquence sociale et transport : le site n'est pas desservi « régulièrement » par les transports en commun...la gare la plus proche est celle de Persan-Beaumont. L'assiette foncière propriété de l'état facilite la réalisation du projet et son financement. Lors de la réunion publique, l'APIJ a renvoyé au département la desserte de transports en commun ...l'association demande que cette desserte soit de la responsabilité totale de gestion de l'établissement et que cet engagement soit pris par l'APIJ. ...le centre est à 2 km de la route départementale (Persan/Bruyères). L'organisation de la desserte (navettes) est à coordonner avec la desserte train, et devra être organisée et financée dans budget fonctionnement du Centre.</p> <p>>...Conséquences environnementales : nombreuses questions environnementales ont été posées lors des diverses séquences de la concertation... vu l'avancée du projet les réponses furent partielles...il sera donc nécessaire de prévoir un comité de suivi du projet pouvant faire des propositions Eviter-Réduire-Compenser (ERC), les impacts du projet sur l'environnement.</p> <p>>... l'association renvoie à la contribution 17 ... dans les domaines environnementaux : pollution lumineuse, faune et flore, zone humide, EBC, impacte paysager, pollutions sonores, terres agricoles, eaux usées et haies pour la biodiversité.</p> <div data-bbox="566 1568 1372 1960" data-label="Image"> </div> <p><i>Principe d'intégration paysagère : prolonger les zones boisées en 2 rangées pour intégrer les contraintes agricoles.</i></p> <p><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°29</i></p> |

Réponses de l'APIJ

>...souhaitez que **la concertation soit prolongée afin qu'une seconde RP en préfecture à Cergy-Pontoise, au cours de laquelle vous souhaitez notamment interroger la politique pénale de l'Etat.**

>..L'APIJ ne compte pas donner de suite favorable à votre demande...la concertation préalable est ouverte à tous, indépendamment d'éventuels liens personnels avec le territoire qui a été défini, en lien avec les garants désignés par la commission nationale de débat public, comme périmètre réglementaire de la concertation.

>... **certaines mesures de publicité** mises en œuvre (en particulier, la publication d'un communiqué de presse dans des média locaux ou encore des tracts au-delà du périmètre réglementaire) **ont permis de toucher un public plus large que celui concerné par ce seul périmètre réglementaire.**

>... **la thématique de la politique pénale de l'Etat aurait tout à fait pu être abordée lors de la RP à Bernes-sur-Oise le 9 janvier 2023** ou lors des temps de questions-réponses ...elle s'inscrit dans le cadre de la loi du 23 mars 2019 de programmation et de réforme pour la Justice et que cette loi est le fruit d'un long processus de discussion, impliquant les professionnels de la Justice, dans le cadre des chantiers de la Justice, en 2017.

>...**nous prenons note de votre proposition de tenir une réunion publique au sein de l'agglomération de Cergy – Pontoise.** ... l'issue de la CP...cette proposition sera soumise, en amont des étapes ultérieures d'association du public, à l'ensemble des parties-prenantes concernées ...et préfecture ... prochains moments de participation du public.

>.. **la desserte en transport en commun de l'établissement, l'APIJ confirme que l'offre de transport actuelle (avec une navette faisant un unique aller-retour par jour en semaine entre la gare de Persan-Beaumont et le centre AFPA) serait insuffisante ...** .L'offre en transport en commun serait donc à renforcer..., premiers échanges ...avec la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise,... en associant notamment Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des mobilités compétente en Île-de-France...aucune solution n'est arrêtée.

>...**les attentes de l'APIJ vis-à-vis de la concertation est justement de recueillir l'expression du public concernant cette question de la desserte en transport en commun,** afin d'adapter au mieux... la nouvelle offre aux besoins du territoire.

> **mesures d'évitement, de réduction...si besoin compensation** ... un diagnostic écologique, sur une période d'un an couvrant les 4 saisons, a notamment été engagé ... Les résultats de cette étude seront intégrés à l'étude d'impact du projet. Les mesures EBC nécessaires seront définies en lien avec les services de l'Etat ... pour nourrir ces réflexions... vous invitons à nous faire part de **toute proposition susceptible d'améliorer l'insertion environnementale et paysagère du projet.**

>... **votre contribution fait référence à celle déposée par l'association ...le 27 janvier 2023 sur le registre dématérialisé de la CP ... Contribution n°17.**

31-
mercredi 15 février 2023
à 09h55

Le terrain d'implantation envisagé pour le projet de construction d'un établissement pénitencier est situé à proximité immédiate du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Les Parcs naturels régionaux sont classés par l'Etat en raison de leurs riches patrimoine naturel et culturel et de la qualité de leurs paysages. Ils ont pour mission de préserver et valoriser leur territoire.

Le site d'implantation de ce projet de centre pénitencier est constitué d'un vaste plateau agricole ouvert. La visibilité de l'établissement depuis les points alentours, en particulier des communes du Parc naturel régional proches, sera très prégnante.

J'attire donc votre attention sur la nécessaire qualité architecturale et paysagère du projet de façon à réduire au maximum son impact paysager : prise en compte des points de vue extérieurs, notamment depuis le territoire de Boran-sur-Oise porte d'entrée du Parc naturel régional, hauteur des bâtiments et édifices, qualité des bâtiments, paysagement de l'ensemble du site (talus et mouvements de terrain, plantations denses avec des essences adaptées au contexte rural, etc.).

Réponses de l'APIJ

>... **l'APIJ prend note des enjeux de co-visibilité que vous soulevez, notamment vis-à-vis de la commune de Boran-sur-Oise, et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet.** L'APIJ tient à vous informer qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires.

>...**APIJ ... à vous informer qu'une étude d'insertion paysagère et une étude de pollution lumineuse** seront réalisées et intégrées à la future étude d'impact du projet afin d'apprécier au mieux ces enjeux liés au projet.

32-
le mercredi 15 février
2023 à 11h15

Je suis **très opposée à ce projet pour plusieurs raisons:**

- ...il va **totalemment dénaturer le site** où sera construite la prison
- **La faune et la flore environnantes vont être détruites**
- ... **énorme augmentation du passage de voitures sur le pont et dans les entrées de Boran sur Oise**
- Nous pouvons **dire adieu à notre tranquillité**

- **Fini les planeurs et autres petits avions** pour les amoureux de l'espace
- **Arrivée massive de personnes** qui ne sont pas intéressés par Boran mais viennent là pour travailler

Réponses de l'APIJ

>... APIJ s'inscrit pleinement dans une démarche Eviter/Réduire/Compenser, , ... la préservation de l'environnement naturel ainsi que celle du milieu humain font pleinement partie des enjeux pris en compte dans l'analyse ayant conduit au **choix du site de Bernes-sur-Oise ...**

>...l'**impact visuel du projet**, ...un réel effort en matière d'intégration paysagère sera demandé aux architectes sur les constructions des établissements pénitentiaires...

>... mais **une distance d'environ 3,5 km, à vol d'oiseau, séparent les premières habitations du site d'études ... la perception des éventuelles co-visibilités serait fortement atténuée...**mais une étude d'insertion paysagère sera réalisée et intégrée à la future étude d'impact ...

>...concernant l'**impact du projet sur la biodiversité**, il est à noter que le boisement situé sur le site de l'AFPA sur le territoire Morangles **n'est pas impacté par le projet de centre pénitentiaire, ni par la relocalisation induite des plateaux de formation de l'AFPA.** ... mais le projet impacterait vraisemblablement une partie du boisement de moindre ampleur également situé sur le site de l'AFPA, majoritairement sur le territoire de la commune de Bernes-sur-Oise.

>... **évaluer les impacts du projet sur la faune et la flore**, un diagnostic écologique, sur une période d'un an couvrant les 4 saisons, a été engagé ... Les mesures Eviter/Réduire/Compenser...seront à mettre en œuvre ...et définies en lien avec les services de l'Etat ...

>... **Concernant l'impact du projet sur les trafics routiers**, l'APIJ a fait réaliser... une étude de trafic modélisant les évolutions potentielles du trafic routier, avec et sans implantation de l'établissement pénitentiaire. ... **Cette étude montre que des aménagements seraient nécessaires pour fluidifier la circulation indépendamment de la réalisation du projet pénitentiaire et préconise :**

- **la transformation du carrefour du Bel Air en carrefour giratoire,**
- **le passage à deux voies de certaines bretelles d'accès au giratoire des Quatre chemins.**
- **...conclut à un effet marginal du projet de centre pénitentiaire en traversée et sur le pont de Boran-sur-Oise.**

>... **premiers échanges ... avec le Conseil départemental du Val-d'Oise concernant les impacts du projet sur les trafics** ...l'APIJ a bien conscience que les effets du projet dépasseraient la frontière du département du Val-d'Oise et de la nécessité de les appréhender indépendamment des frontières administratives...pris l'engagement d'associer à ces réflexions sur les questions sur les trafics routiers les partie-prenantes concernées du département de l'Oise.

>...**la sécurité, à l'intérieur comme aux abords d'un établissement pénitentiaire, ...réponse déjà donnée**

> **les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), affectées à la surveillance du site, peuvent désormais procéder au contrôle** ... *réponse déjà donnée*

>...**la compatibilité du projet avec les activités aéronautiques en vigueur au droit de l'aérodrome de Persan – Beaumont,...***réponse déjà donnée Contribution n°10*

33-
le mercredi 15 février
2023 à 20h06

Il est important de noter qu'il y a de **plus en plus de vols de drones aux alentours des prisons pour livrer les prisonniers !** Alors imaginez ce que ça pourrait causer comme **incidents à côté de l'aérodrome avec les avions et autres engins ?**

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°21 , N°22

34-
mercredi 15 février 2023
à 23h59

>... l'**association environnementale agissant sur le périmètre de la Communauté de communes Thelloise - a insisté sur la dimension « aménagement territorial »** du projet ...

>... **proximité et sa vue directe sur le site, Le Mesnil-en-Thelle est donc concerné par une régression environnementale visuelle certaine et sonore probable...**rechercher et de mettre en œuvre une solution d'intégration paysagère capable de répondre à 2 critères fondamentaux :

1. **préserver une vue paysagère rurale à partir de la bordure est du village ;**
2. **dresser une barrière naturelle à même de limiter - voire contenir- la pollution sonore et lumineuse générée par une prison.**

>...l'**association.... dépose 1 annexe une « possible » solution à même de répondre aux attentes des citoyens.**

... premier contact a eu lieu avec le monde agricole... démarche de concertation locale sera bien évidemment élargie et proposée à tous les acteurs concernés : l'APIJ, la Chambre d'agriculture, la Fédération de la chasse, les élus du Mesnil-en-Thelle mais aussi tous les Mesniloises et les Mesnilois...

Réponses de l'APIJ

>...l'APIJ vous remercie cette proposition qui permet **d'enrichir les réflexions sur le projet ... son insertion paysagère. Nous l'étudierons avec intérêt.**

>...**un certain nombre d'études seront engagées**, ... afin d'alimenter l'étude d'impact du projet. ... des études relatives à la pollution lumineuse et à l'insertion paysagère ainsi qu'une étude acoustique seront réalisées ... et intégrées à la future étude d'impact du

| | |
|--|--|
| <p>projet, afin d'apprécier au mieux ces enjeux liés au projet.</p> <p>>...l'APIJ tient à rappeler qu'elle s'inscrit pleinement dans une démarche « éviter – réduire – compenser » (ERC) ... spécifiquement, concernant l'impact visuel du projet... un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires... <i>réponse déjà donnée</i></p> <p>>... la pollution lumineuse, ... des mesures d'atténuation sont mises en œuvre, notamment via l'utilisation de systèmes d'éclairage très directifs, <i>réponse déjà donnée</i></p> | |
| <p>35-</p> <p>jeudi 16 février 2023 à 15h25</p> | <p>>...impacts sociaux de la construction d'une maison d'arrêt à BERNES SUR OISE, nous pouvons notamment relever :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation de permanences d'avocats (audiences disciplinaires ou du Juge d'Application des Peines) et l'organisation des visites/rencontres avocats et détenus ; - mise en place de consultations juridiques au sein de la Maison d'Arrêt (point d'accès au droit en parallèle avec la MJD de PERSAN BEAUMONT). <p>Le Barreau du Val d'Oise se tient à votre disposition pour contribuer, ensemble, aux conséquences de la construction de cette Maison d'Arrêt.</p> |
| <p>Réponses de l'APIJ</p> <p>>...L'APIJ ... informe que l'accessibilité du site, notamment vis-à-vis des usagers réguliers des établissements pénitentiaires que sont les avocats, fait pleinement partie des enjeux pris en compte dans l'analyse ayant conduit au choix du site de Bernes-sur-Oise comme site d'implantation préférentiel du projet. Il en est de même pour l'enjeu de proximité avec les partenaires de Justice. A ce titre, nous vous informons que la proximité du site avec la maison de la Justice et du droit intercommunale de Persan avait bien été identifiée.</p> | |
| <p>36-</p> <p>jeudi 16 février 2023 à 18h44</p> | <p>>... terres polluées du Grand Paris(GP) dans le port de Bruyères-sur-Oise à proximité de Boran, ...ces déchets du bâtiment ... partent du port de Bruyeres en rotation permanente vers l'ancienne carrière de chaux de Boran... ... Ile de France ... nous imposer un bâtiment de 20 m de haut éclairé toute la nuit...pas un hôpital, car on manque de médecins, ... pas un musée ...qui manque dans la région ... mais une prison.</p> <p>>... il faudrait agrandir celle d'Osny plus proche du TGI de Pontoise...sinon terrasser suffisamment et enterrer au moins la moitié de la hauteur puis créer une nouvelle forêt autour car vous la proposez sur une colline face à Boran avec 5 sites classés ou inscrits dans le Parc Naturel Régional</p> <p><i>Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°11 , N°12</i></p> |
| <p>37-Anonyme</p> <p>le jeudi 16 février 2023 à 20h06</p> | <p>>...habitant Bruyères-sur-Oise, ... suis absolument contre ce projet, son emplacement n'est pas du tout adapté, en plein milieu d'une population ... qui veut vivre ... au calme pas loin de la campagne et pas loin de la ville, près d'écoles et qui touche autant de petites villes, ... je ne comprends pas ce projet!</p> <p>>...tellement de "champs" avec rien au tour plus loin entre ici et Cergy et vers Creil ... projet inadapté et qui ne prend pas du tout en compte la qualité de vie que recherchent les personnes qui habitent ici.</p> <p>>...centre pénitentiaire est très mal vu par les habitants et la sécurité est remise en question, sans parler du flux de personnes extérieures qui viendront pour visiter les personnes incarcérées.</p> <p>>...personnes réfléchiront à deux fois si le projet se réalise à venir habiter dans les villes limitrophes...baisse de la valeur des biens se fera bien entendu ressentir.</p> <p>>...il faut "déplacer" votre projet ... ici n'est pas du tout un bon emplacement au regard de ceux qui y habitent...</p> |
| <p>CONTRIBUTIONS SUR LES REGISTRES PAPIER</p> | |
| <p>38</p> <p>14 février 2023 à 16h44</p> | <p><i>Une photocopie de la contribution originale est disponible en pièce jointe. Ci-dessous figure une transcription de celle-ci.</i></p> <p>>...exprimer mes inquiétudes concernant l'implantation du centre pénitentiaire</p> <p>>... l'environnement proche de Mesnil comprend: l'école, accueil de loisirs, gymnase avec vue directe sur l'édifice</p> <p>>...Un maillage important de chemins ruraux dont un parcours de randonnée classé au PDIPR.</p> <p>>... Le grignotage de zones boisées ou humides.</p> <p>>... Le problème de la circulation déjà intense sur la D4, la D101 avec l'implantation d'une grande zone commerciale sur Persan / Chambly</p> <p>>... L'assainissement non résolu</p> |
| <p>Réponses de l'APIJ</p> <p>>...L'APIJ s'inscrit pleinement dans une démarche Eviter/Réduire/Compenser ...la préservation de l'environnement naturel ainsi que celle du milieu humain font pleinement partie des enjeux pris en compte dans l'analyse ayant conduit au choix du site de Bernes-sur-Oise comme site d'implantation préférentiel du projet...<i>réponse déjà donnée et largement étayée</i></p> <p>>... l'impact visuel du projet... environ 1,3 km séparent les établissements que vous citez du site d'études ; du fait de cette distance relativement importante, la perception des éventuelles co-visibilités serait atténuée... une étude d'insertion paysagère sera réalisée</p> | |

et intégrée à la future étude d'impact du projet afin d'apprécier au mieux cet enjeu lié au projet... *réponse déjà donnée et largement étayée*

>... **le boisement situé sur le site de l'AFPA sur le territoire de la commune de Morangles n'est pas impacté...** ni par centre pénitentiaire, ni par la relocalisation induite des plateaux de formation de l'AFPA...à ce stade des études, le projet impacterait vraisemblablement une partie du boisement ... situé sur le site de l'AFPA, majoritairement sur le territoire de la commune de Bernes-sur-Oise...

>... **une zone humide**, définie comme telle uniquement selon de critères pédologiques, est présente sur le site d'études et que son périmètre correspond plus ou moins à celui du boisement limitrophe...

>...**évaluer les impacts du projet sur la faune et la flore**, un diagnostic écologique, sur une période d'un an couvrant les 4 saisons, a été engagé ... *réponse déjà donnée et largement étayée*

>... **chemins agricoles et de randonnée, tout comme le chemin de Crouy, ceux-ci resteront accessibles au public.** Il est à noter que d'autres contributeurs à la présente concertation nous ont fait part de leur souhait de maintenir ouverts à la circulation ces chemins afin de permettre la bonne poursuite des activités agricoles ou encore de promenade. D'autres personnes nous ont, quant à elles, fait part de leur souhait de sécuriser ces chemins. Nous sommes à l'écoute de toute proposition susceptible de répondre à ces deux attentes.

>...**l'impact du projet sur les trafics routiers**, l'APIJ a fait réaliser une étude de trafic modélisant les évolutions potentielles du trafic routier... *réponse déjà donnée et largement étayée*

>...**premiers échanges...avec le Conseil départemental du Val-d'Oise** ... *réponse déjà donnée et largement étayée*

>... **traitement des eaux usées générées par l'établissement**, ... *réponse déjà donnée et largement étayée*

39

Déposée le 16.02.2023
à 23h59

Photocopie de la contribution originale est disponible en pièce jointe. Ci-dessous figure une transcription de celle-ci.]

>... Comment sera réalisée l'insertion paysagère pour que l'opération soit cachée des habitants de Bruyères-sur-Oise, de Boran, de Bernes, Morangles et le Mesnil-en-Thelle

>... **dimensionnement des voies de circulation...** car la congestion se fait déjà sentir sur la départementale 924.

>... **jonction avec pénétrante sur A16 au niveau de Chambly / Champagne-sur-Oise ?**

>... **élargissement du rond-point de Chambly jusque la frontière avec le département de l'Oise**

Le pont de raccordement situé sur l'île des Aubins est actuellement limité à 12t tous les poids lourds doivent donc emprunter la départementale (+ 600 poids lourds/jour)... dont **l'engorgement au nord de la ZI de Bruyères. Aura-t-il une concertation à prévoir pour la remise en circulation de ce pont (région état département ?**

>...**L'eau potable pour 600 détenus, plus le personnel viendra de quelle commune ?** Quel type d'assainissement ? à quel endroit ? Le Mesnil, Morangles ou Bernes ou sur place

>... **L'alimentation électrique sera-t-elle sécurisée 2 points 2 lignes ou présence de groupes de secours**

>... **Pollution visuelle** (phares de surveillance) étude de l'éclairage diminution des halos de lumière

>... **vous parlez de dotation globale à venir pour la commune de Bernes** ... c'est plutôt de la suppression de la DGF dont on parle actuellement ?

>... **une subvention de la préfecture pour la pose de caméras** dans les communes limitrophes pourrait-elle être envisagée ?

>...**Y aura-t-il un renforcement des forces de gendarmerie**

Réponses de l'APIJ

>...**L'APIJ ...rappelle que la Concertation préalable est une étape très amont dans le processus de conception du projet.** ...*réponse déjà donnée*

>...**mesures d'intégration paysagère du projet** ... ne sont pas arrêtées à ce stade. L'une des attentes ... de la CP était de recueillir l'expression du public concernant cette question.. pour mettre en œuvre les solutions adaptées aux besoins du territoire... mais un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions ... une étude d'insertion paysagère et une étude de pollution lumineuse seront réalisées et intégrées à la future étude d'impact ...

>... **la pollution lumineuse**, ... des mesures d'atténuation sont mises en œuvre... *réponse déjà donnée*

> **l'impact du projet sur les trafics routiers...** *réponse déjà donnée.*

L'étude diligentée par l'APIJ conclut à un effet marginal du projet de centre pénitentiaire sur les niveaux de trafics au droit de l'axe formé par les RD 1001 et 301 et sur la RD 4.

>...**des échanges se sont déjà tenus avec le Conseil départemental du Val-d'Oise concernant les impacts du projet sur les trafics routiers** ... qui devront être appréhendés indépendamment des frontières administratives. En outre, nous avons pris l'engagement d'associer à ces réflexions sur les questions de mobilités les partie-prenantes concernées du département de l'Oise.

>... **Si la proposition que vous émettez concernant le pont des Aubins est susceptible d'améliorer les conditions de circulation sur la RD 924, la problématique reste indépendante du projet de centre pénitentiaire.** De plus, la mise en œuvre d'une telle solution n'est pas de la compétence de l'APIJ. Toutefois, l'APIJ relatera cette interrogation dans le cadre des échanges à venir au sujet de ces questions de mobilité routière avec les partie-prenantes concernées.

>...**traitement des eaux usées générées par l'établissement**, la solution à mettre en œuvre n'est pas définie à ce jour et différentes options peuvent être envisagées :

- **raccordement au réseau de gestions des eaux usées d'une des communes voisines ou**
- **création d'une station d'épuration sur site.**

Une analyse technico-économique sera réalisée, en lien avec les collectivités et syndicats de gestion des eaux concernés, afin de déterminer la meilleure solution pour l'ensemble de la collectivité.

>... **alimentation en électricité**, ...les programmes immobiliers pénitentiaires **imposent un unique point de livraison associé à la mise en œuvre d'un certain nombre d'alimentations de sécurité**, dont notamment un groupe électrogène de sécurité et de remplacement.

>...**la sécurité, à l'intérieur comme aux abords d'un établissement pénitentiaire**, ... *réponse déjà donnée*

>...la loi de programmation et de réforme pour la Justice du 23 mars 2019, les équipes locales de sécurité pénitentiaire (**ELSP**), **affectées à la surveillance du site, peuvent désormais procéder au contrôle des personnes** ... *réponse déjà donnée*

...les modalités d'intervention seront progressivement définies d'ici la livraison de l'établissement... centre étant situé dans le Val-d'Oise, le Préfet devrait assurer ... l'interface et la coordination avec les autorités préfectorales de l'Oise.

>... **questionnement quant à la possibilité de subventions de l'Etat** ... pour de la vidéo-protection sur le territoire des communes situées à proximité du site, **l'APIJ relaiera votre interrogation aux préfectures du Val-d'Oise et de l'Oise.**

> interrogation au sujet de l'évolution de la DGF) de Bernes-sur-Oise, **l'APIJ vous confirme que la réalisation du projet se traduirait par la comptabilisation des personnes détenues dans la population municipale qui sert de base de calcul de la Dotation Générale**

Synthèse

Sur les 39 contributions (37 sur registre dématérialisé et 2 sur registre papier) comptabilisées, on dénombre 16 font doublons et représentent avec les réponses de l'APIJ, environ 70 pages de contributions. Les « doublons » identifiés sont les :

- contributions 1 et 2 proviennent de la même adresse IP ;
- contributions 4 et 5 proviennent de la même adresse IP ;
- contributions 11, 12 et 36 proviennent de la même adresse IP ;
- contributions 21, 22 et 33 proviennent de la même adresse IP ;
- contributions 25, 26 proviennent de la même adresse IP ;
- contributions 27, 28 proviennent de la même adresse IP ;
- contributions 29, 30 proviennent de la même adresse IP ;

Concrètement ce sont donc 23 personnes (physiques ou collectifs – mairies, communauté de communes, associations- ...) qui ce sont exprimées.

Les thèmes abordés concernent :

1. CHOIX du SITE

- Construire ailleurs... : 22
- **Contre le projet : 22**
- Projet trop proche des maisons, écoles, centre loisirs... : 5
- Dévalorisation des biens : 8
- **Favorable au projet : 1**

2. SECURITE

- Délinquance accrue : 6
- Forces de l'ordre insuffisantes : 3
- Perte tranquillité /stress/angoisse : 6
- Sécurité abords de la prison : 6

- Renforcement gendarmerie : 3
- Arrivée massive de personnes : 1

3. ENVIRONNEMENT

- Impacts sur flore et faune : 6
- Impacts sur la Zone humide : 3
- Impacts sur les Espace Boisés Classés : 3
- Proche d'un Corridor écologique : 1
- Dans le périmètre du Parc National Régional : 2
- Impacts paysagers, co-visibilité : 9
- Destruction terres agricoles : 3
- Destructions haies/biodiversité : 3

4. NUISANCES

- Bruit : 6
- Eclairage : 9
- Co-visibilité de Monuments historiques : 1
- Atteinte à la pratique randonnée/chemins ruraux : 1

5. VOIRIE et TRANSPORTS

- Congestion du trafic routier : 8
- Desserte du site TC : 6
- Congestion Pont : 2

6. RESEAUX

- Eau potable : 6
- Eau usée/ assainissement : 4
- Alimentation électrique : 1

7. DIVERS

- Assez de prisons en Ile-de-France: 1
- Autres solutions que prisons : 2
- Agrandissement maison d'arrêt d'Osny : 1
- Impact sociaux : 1
- Dotation Générale (DGF) : 2
- Projet non aboutit : 5
- Exclusion du débat amont (choix du site) des communes limitrophes: 1
- Association CMB /restriction activités et brouillage : 2
- Maintien, devenir de l'Hôpital Beaumont : 3
- Prolongation de la concertation : 1
- Demande d'une 2^e Réunion Publique : 1
-

Le regroupement par thèmes ainsi que l'évaluation des avis par thématique, ne sont que des « indications » estimatives.

L'analyse globale des contributions (dématérialisées et papier) permet de constater que si le nombre de participants semble restreint (23) les écrits sont fournis, étayés et souvent circonstanciés.

La participation fut aussi celle des INSTITUTIONNELS ; communes, communauté de communes et associations. Ces dernières ont par ailleurs fait des propositions « constructives » en matière d'intégration paysagère, notamment l'Observateur Thellois - association environnementale agissant sur le périmètre de la Communauté de communes Thelloise - qui a insisté sur la dimension « aménagement territorial » du projet du Centre Pénitentiaire Nord Francilien (CPNF) et a présenté lors de l'atelier participatif citoyen une contribution sur :

- *l'intégration paysagère naturelle assurant l'occultation des futures constructions et relocalisation AFPA ;*
- *le respect des limites des parcelles agricoles ;*
- *la conservation d'une étendue agricole depuis le Tour de ville ;*
- *la constitution de lisières arbustives et arborées.*

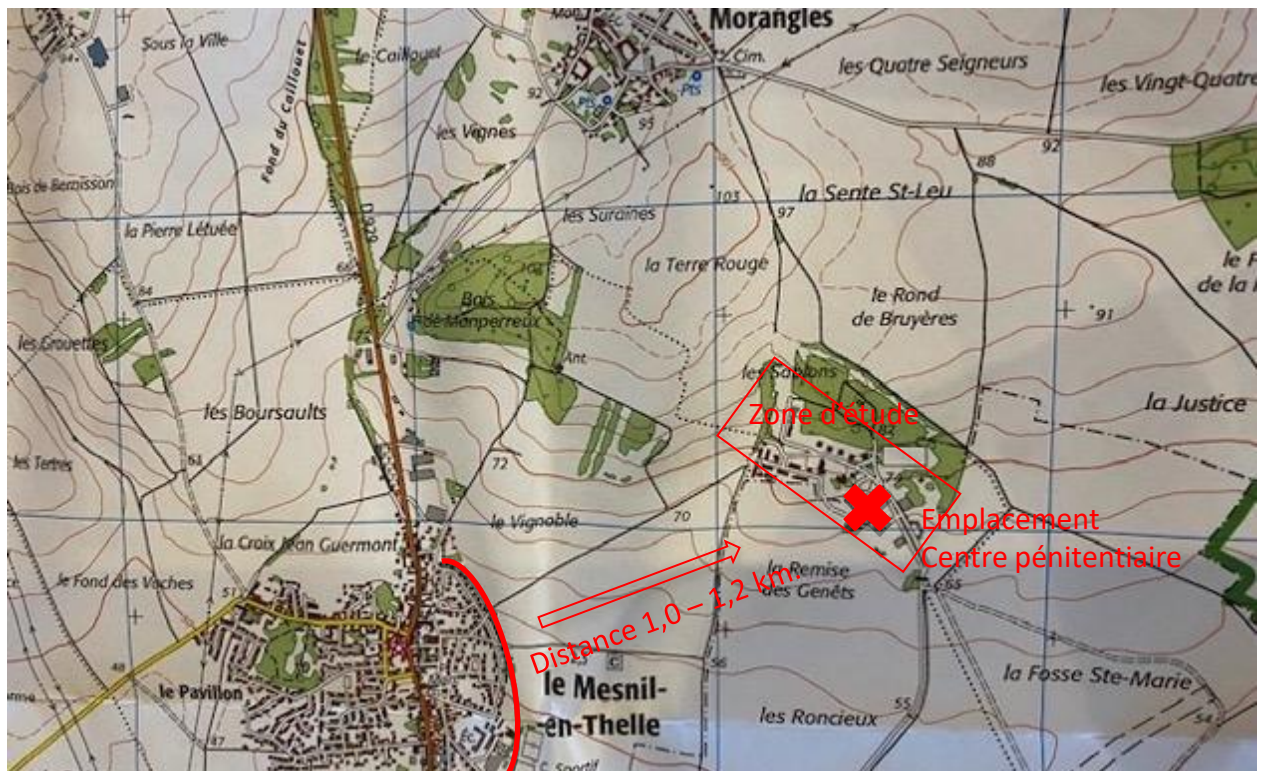
L'idée étant de créer deux lisières de bois se recouvrant, à partir de la zone boisée existante à l'Ouest.

Cette analyse des contributions doit d'être confortée par les résultats des autres consultations du public (réunion public, atelier AFPA, ateliers participatifs...).

PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE PENITENTIAIRE NORD FRANCILIEN (CPNF) A BERNES-SUR-OISE

Le projet d'implantation se situe entre les communes de Morangles, Bernes-sur-Oise et Mesnil-en-Thelle, sur un terrain déjà occupé par des bâtiments de l'AFPA.

Ce document a pour objectif de proposer un aménagement paysager pour minimiser l'impact visuel et environnemental de ce projet sur la commune de Mesnil-en-Thelle.



La limite Est a une vue directe sur la future prison.



Vue depuis le chemin du Tour de Ville de Mesnil-en-Thelle.

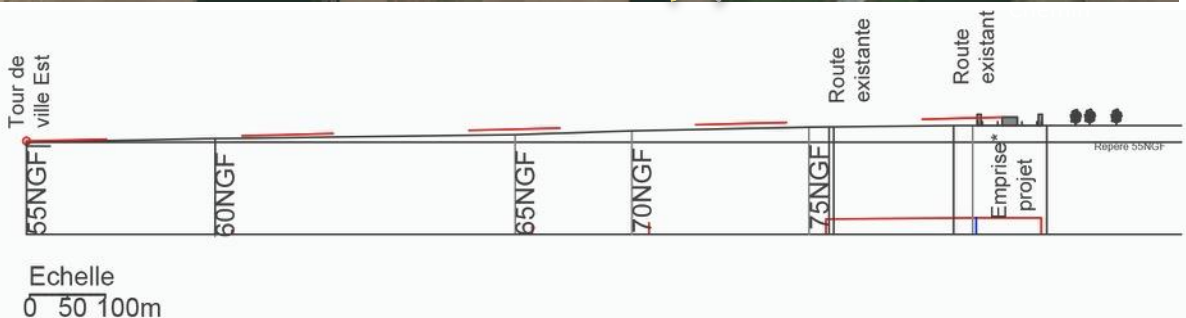
CONTEXTE :

Le projet de l'établissement pénitentiaire s'implante sur une partie des terrains de l'AFPA et sur une parcelle agricole. Le projet implique une relocalisation des locaux de l'AFPA vers le Nord-Ouest. La zone impactée est donc plus étendue que le projet de prison lui-même.

L'environnement est essentiellement une plaine agricole cultivée (cf. image ci-dessous). Des chemins agricoles et voies circulables traversent la plaine. Plusieurs chemins rayonnent depuis Mesnil-en-Thelle vers l'Ouest. Deux chemins, orientés Nord-Sud, rejoignent les extrémités Est et Ouest du terrain de l'AFPA.



Zone d'impact du projet.



D'un point de vue topographique, le terrain descend en pente douce depuis le terrain de l'AFPA (75 NGF) vers Mesnil-en-Thelle (50-55 NGF sur sa bordure Est), soit une pente moyenne de 2 % (hypothèse → les bâtiments seraient à la cote 75 NGF). Depuis le Tour de ville, les bâtiments seront bien visibles (pointillés rouges).

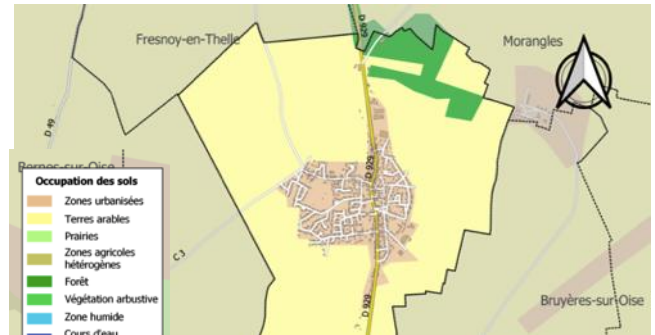
Quelques espaces boisés sont dans le champ de vision depuis Mesnil-en-Thelle :

- le bois de Monperreux (90 NGF) au Nord de Mesnil-en-Thelle et à l'Ouest de l'AFPA ;
- la forêt du Caillouet ;
- les Sablons à l'arrière des bâtiments de l'AFPA.

Aujourd'hui, l'enceinte des terrains occupés par l'AFPA est entourée d'un boisement. Au Nord, les Sablons, au Sud un boisement *a priori* spontané. Ce boisement devrait être en partie abattu, en particulier sur la face Ouest vers Mesnil-en-Thelle.



Carte d'état major 19^{ème} siècle.



Occupation des sols en 2018.



Vue aérienne.



Le Monperreux était plus étendu. La carte d'état major du 19^{ème} siècle montre les limites du bois. Les limites en 2018 étaient réduites, mais l'occupation au sol du bois était plus importante qu'aujourd'hui. De cette étendue boisée restent le bois actuel et trois lignes boisées. Ces lignes boisées sont une opportunité pour créer une continuité naturelle d'occultation entre le Tour de ville et les projets de réaménagement de la zone des Sablons : une séparation douce qui laisse du champ visuel naturel et végétal depuis Mesnil-en-Thelle et depuis l' AFPA.



PROPOSITION PAYSAGERE :

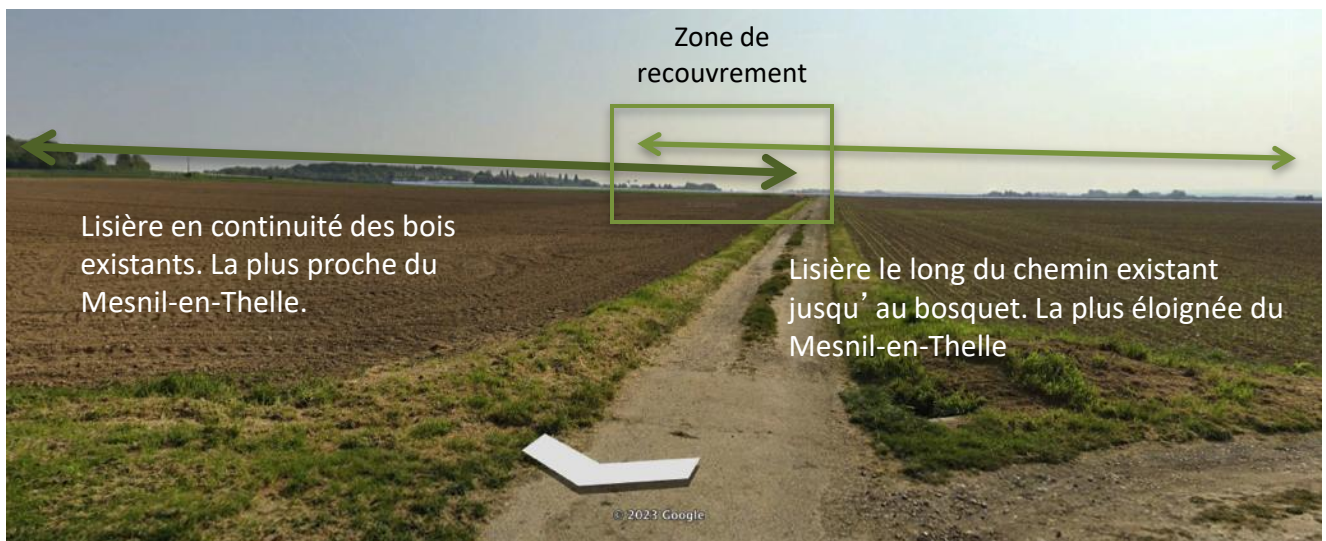
Elle s'appuie sur :

- l'intégration paysagère naturelle assurant l'occultation des futures constructions CPNF et relocalisation AFPA ;
- le respect des limites des parcelles agricoles ;
- **la conservation d'une étendue agricole** depuis le Tour de ville ;
- la constitution de lisières arbustives et arborées.

L'intention est de créer deux lisières de bois se recouvrant, à partir de la zone boisée existante à l'Ouest.



Principe d'intégration paysagère : prolonger les zones boisées en 2 rangées pour intégrer les contraintes agricoles.



Principe d'intégration paysagère : 2 lisières d'environ 10-12 m de largeur, décalées avec une zone de recouvrement.

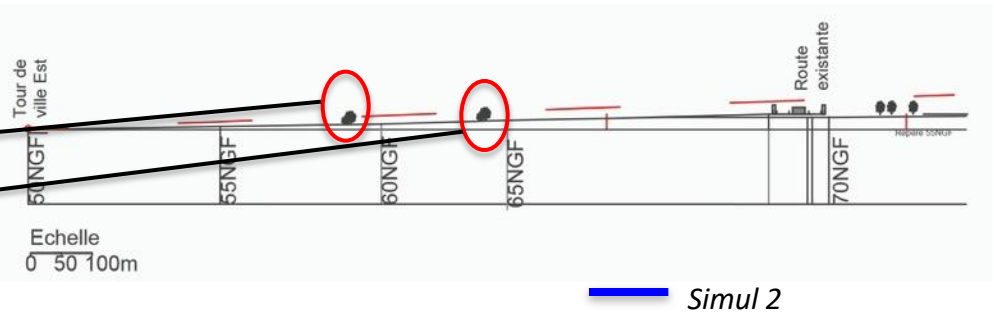
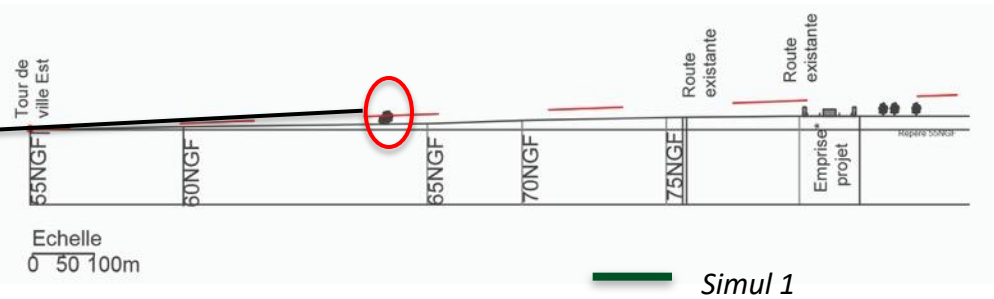
TRACÉS POSSIBLES :



Repartition des parcelles agricoles

LEGENDE

- Guerin Eliane
- Hennequin
- Richard Gerard
- Portier Alex.
- Portier Thierry
- Van Hoecke
- Poutrel Jean N
- Espace Boisé



Depuis le haut du Tour de ville (55 NGF), la première ligne à un niveau entre 60 et 65 NGF suffit pour masquer la vue sur la prison. Depuis le bas (50 NGF), la différence de niveau avec la prison est plus importante (25 m). C'est la deuxième ligne à 65 NGF qui prend le relais..

TRACÉS POSSIBLES :



© Photo AUAPB

 *Simul 1*



© Photo AUAPB

 *Simul 2*

Caractéristiques du projet :

- deux bandes de 10-12 m de large ;
- plantées de hautes tiges et d'arbustes ;
- merisiers, aubépines, cornus mas, châtaigniers, érable, hêtres^(*) ;
- quelques persistants comme les houx et chênes verts ou conifères pourront également être intégrés.

(*) Le choix des arbres pourra être fait conjointement avec l'association forestière.



Acer Campestre H 10-12 - L 7-8



Aubépine H 6-10 - L 2-5



Châtaignier H 25-30 - L 20-25



Hêtre H 25-30 - L 20-25



Cornus controversa H 8-10 - L 8-10



Cornus mas H 6-8 - L 6-8



Merisier H 8-12 - L 8-10



Marronnier H 20-25 - L 16-20

Ambiance type d'une lisière boisée de 10 m de large, mélange d'arbres.



LA PRÉSIDENTE

Paris, le 25 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 6 juillet 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés garante et garant du processus de concertation préalable pour le projet de construction du nouveau centre pénitentiaire à BERNES-SUR-OISE (95) porté par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général concernant ce projet aux importants enjeux socio-économiques, environnementaux et participatifs.

Conformément à la sollicitation de l'APIJ, l'intervention de la CNDP sur ce projet a été décidée :

-D'une part, **en application de l'article L.121-17** du code de l'environnement, pour garantir la concertation préalable relative au projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire. Aux termes de cet article, « *la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16* ».

-D'autre part, **en application de l'article L.121-1** du code de l'environnement, pour une mission de conseil concernant la procédure de concertation obligatoire au titre du code de l'urbanisme (L. 103-2 CU) relative à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) de BERNES-SUR-OISE et de MORANGLES. Ces mises en compatibilité sont nécessaires pour autoriser la construction de l'établissement pénitentiaire. Cet article dispose que la CNDP « conseille à leur demande les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage ou personne publique responsable sur toute question relative à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un plan, programme ou projet ».

Dalila DA COSTA ALVES

Patrick NORYNBERG

Garant.e.s de la concertation préalable

Projet de nouvel établissement pénitentiaire à BERNES-SUR-OISE

Dans ce cadre et par cette lettre, la CNDP vous mandate, précise le périmètre de vos deux missions et de leurs fondements juridiques afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

I. Une mission de garantie de la concertation préalable

Rappel des objectifs de la concertation préalable

Le champ de la concertation est particulièrement large. Il est important que l'ensemble des parties prenantes ait connaissance des dispositions légales. L'article L.121-15-1 du code de l'environnement précise bien que la concertation préalable permet de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Votre rôle et mission de garante et garant : défendre un droit individuel

Dans le cadre de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul maître d'ouvrage. La CNDP ne peut légalement les valider, néanmoins vous devez rendre publiques vos préconisations et leur prise en compte par le maître d'ouvrage.

Vous êtes les prescripteurs des modalités de la concertation : charge au maître d'ouvrage (MO) de suivre vos prescriptions ou non. Vous n'êtes pas responsable des choix du maître d'ouvrage, mais de la qualité de vos prescriptions et de rendre compte au public de leur prise en compte par le MO. Par conséquent, votre rôle n'est pas réduit à celui d'observateur du dispositif de concertation et ne doit pas entrer en concurrence avec celui d'un assistant au MO dans le domaine de la participation.

Votre analyse précise du contexte, de la nature des enjeux et des publics spécifiques concernés par le projet vous sera d'une grande aide. **Il est important que vous puissiez aller à la rencontre d'une diversité d'acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux souhaitables de soumettre à la concertation.** La qualité de vos préconisations dépend de la qualité et du temps consacré à cette étude de contexte.

À compter de votre nomination et jusqu'au démarrage du processus de concertation, il vous appartient d'accompagner et de guider le MO dans l'élaboration du dossier de concertation afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

=

L'article L.121-16 du code de l'environnement dispose que le public doit être informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concerné(s) par la concertation au minimum 15 jours avant le début de cette dernière. Il vous appartient de veiller au respect de ce délai nécessaire pour que le public puisse se préparer à la concertation, à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication afin que le public le plus large et diversifié soit informé de la démarche de concertation. **Ces dispositions légales sont un socle minimal à respecter.**

S'agissant spécifiquement du projet dont vous garantissez la concertation, j'attire votre attention sur le fait que le public doit pouvoir, aux termes de la loi, débattre des alternatives au projet actuel. Légalement, cela doit lui permettre de questionner l'opportunité même de créer un centre pénitentiaire spécifiquement à BERNES-SUR-OISE. En effet, si d'autres options ou sites ont été étudiés préalablement, pourquoi ne pas les soumettre au débat afin de permettre aux pouvoirs publics d'en tirer des conclusions claires ?

Par ailleurs, chaque projet de nouveau centre pénitentiaire s'inscrivant dans un programme national, il ferait sens que chaque concertation à venir permette au public de débattre des enjeux associés à l'augmentation du nombre de places en prison, notamment en ayant connaissance du nombre de places créées à chaque nouveau projet, et l'état concret de tension sur les établissements existants. De ce point de vue, des visites de site lors de votre phase préparatoire s'avèrent être un outil utile à votre compréhension. Enfin, l'APIJ envisageant des concertations sur plusieurs autres projets dans les prochains mois, je vous demande dans toute la mesure du possible, de renseigner dans votre bilan (voir plus bas), mais également dans vos recommandations au MO, toutes les bonnes pratiques pour aborder ces sujets difficiles avec tous les publics concernés (parties prenantes, personnes incarcérées, familles des détenus, voisinage, etc.). L'objectif pour le MO et les garants de la CNDP est de pouvoir capitaliser d'une « concertation pénitentiaire » à l'autre.

Il s'agit enfin d'élaborer votre bilan, dans le mois suivant la fin de la concertation préalable. Ce bilan, dont un canevas vous est transmis par la CNDP, comporte une synthèse des observations et propositions formulées par les participants de la concertation. Il doit également présenter le choix de méthodes participatives retenu par le MO, ses différences avec vos recommandations et sa qualité. Le cas échéant, il mentionne les évolutions du projet qui résultent de ce processus. Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet, plan ou programme (art. R.121-23 du CE). Ce bilan est joint au dossier d'enquête publique.

La concertation préalable s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux demandes de précisions et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivants la publication de ce dernier (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO. Je vous demande d'informer le MO du fait que, dans le cadre de l'article L.121-16-2 du code de l'environnement, il a la possibilité de faire appel à la

=

CNDP pour garantir une participation continue du public entre sa réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation se fondera pour partie sur vos recommandations et les engagements du MO.

La CNDP vous confie donc une mission de prescription à l'égard du MO et des parties prenantes afin de veiller aux principes fondamentaux de la participation. Cette procédure a pour objectif de veiller au respect des droits conférés au public par l'article L120-1 CE en application de la Constitution. La défense de ces droits est placée sous votre garantie, au nom de la CNDP.

II. Une mission visant à conseiller le MO pour la concertation portant sur la mise en compatibilité de deux PLU

Le projet de construction du nouveau centre pénitentiaire nécessite de mettre en compatibilité les plans locaux d'urbanisme (PLU) de BERNES-SUR-OISE et de MORANGLES afin d'en autoriser la construction et prévoit que soit conduite pour cela une procédure de concertation obligatoire au titre du code de l'urbanisme (L. 103-2 CU).

Conformément à l'article **L. 103-2** du code de l'urbanisme, les mises en compatibilité de PLU soumises à évaluation environnementale « font l'objet d'une **concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.** »

Tandis que l'article **L. 103-4** du même code précise que « **Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante** et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, **au public d'accéder aux informations** relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables **et de formuler des observations et propositions** qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

Compte tenu de la concomitance de ces procédures de concertation sur un même projet global, les membres de la Commission ont considéré que les procédures d'information et de participation envisagées devaient s'articuler entre elles afin d'apporter toutes les garanties aux publics concernés. Aussi ont-ils décidé de répondre favorablement à la sollicitation de l'APIJ pour qu'une garantie tierce soit apportée par la CNDP et permette de proposer un dispositif visant à garantir la qualité de l'information, à préconiser des modalités de participation mais également à restituer la démarche. C'est pourquoi **votre mission visera la production d'un conseil sur la concertation envisagée par l'APIJ (dossier d'information, calendrier, durée, modalités, ...) dans le cadre des procédures de mise en compatibilité des PLU.** Elle doit permettre de répondre principalement aux questions suivantes :

- rendre lisible auprès du public l'articulation de ces procédures entre elles et le rôle de la concertation du public sur le projet global (construction de l'établissement pénitentiaire et mise en compatibilité des PLU pour permettre d'autoriser le projet de construction) ;

=

- édicter des préconisations (dossier d'information, calendrier, durée, modalités, etc.) qui permettent un débat coordonné concernant les deux procédures.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO